

Lien des CHERCHEURS



Sommaire

P.A. Clément - Editorial : LCC : un précurseur de l'interactivité, 1

P. Charreyre - Les Chambrières Cévenoles à Nîmes à la fin du XVIème siècle, 3, 4

P.A. Clément : Les péages des diocèses de Nîmes et d'Uzès sous l'Ancien Régime, 4, 5

Paul Chapel - L'énigme du Serre des Tours de Saumane serait-elle résolue ?, 6

P. Rolland - Les listes d'absents "pharisiques", camisards des Cévennes en 1703 - 2. Communauté de Sainte-Croix-vallée-Française, 7 à 10

Mme Maurin - Sur les traces des Huguenots au nord de la Prusse Orientale, 10

Communiqué par **R. Dumanchin** - Droits Curiaux en 1759, 11

A propos d'articles parus dans LCC, 12 :

M. Daudet - A propos de filatures

A. Boyat - A propos d'autres moulins

Recensions d'ouvrages, 13 à 16 :

- Les Terrasses des Cévennes gardoises (Raymond Martin et Bruno Fadat)

- Ici, en Cévennes. Notre-Dame de la Rouvière (ouvrage collectif)

- Un mas témoin : Driolle près d'Anduze (André-Georges Fabre)

- Contes et légendes des Causses (Honoré Durand)

- L'Eldorado du vin : Les châteaux de Béziers en Languedoc (Jean-Denis Bergasse)

Réponses, 17, 18

Questions, 19

Informations, Publications, 20



Association Font-Vive

(Créée à Génolhac en 1961)

Fondateurs : Jean PELLET (1924-1990), Pierre RICHARD (1918-1968)

Lien des Chercheurs Cévenols

(Créé à Génolhac en 1975)

Fondateurs : Jean-François BRETON (1922-1985), Jean PELLET (1924-1990)

Publication réalisée avec l'aide : du Parc National des Cévennes, des Communes de Concoules et Génolhac

Bureau :

Président : Yannick Chassin du Guerny

Rédacteur en chef : Pierre A. Clément

Trésorier : François Penchinat

Secrétariat-Abonnements - Courrier : Marcel Daudet - 34 av des Verveines 93370 Montfermeil

Comité de Rédaction :

A. Alègre de la Soujeole - M. Caby - P. Cabanel - R. Calcat - G. Collin - E. Dumas - A. Durand-Tullou - H. Duthu - F. Girard - J.B. Elzière - Ph. Joutard - O. Poujol - R. Poujol - D. Travier - A. Venturini - M. Wiénin.

La reproduction des articles, dessins, cartes, reprographies, est interdite sans accord de la Rédaction et des auteurs.

Cotisations :

Annuelle commençant le 1er janvier de chaque année : 100 francs.

De soutien : 150 francs.

Vente au numéro : 25 Francs.

Versement :

Par chèque bancaire : L.C.C. FONT-VIVE

Par chèque postal : L.C.C. - Compte 2000 14 C MONTPELLIER

Les versements, ainsi que tout courrier concernant L.C.C. : questions, réponses, textes à paraître, etc..., sont à adresser au **Secrétariat-Abonnements Courrier**(adresse ci-dessus).

Commission paritaire des publications et Agences de Presse - Certificat d'inscription n° 57172.

Imprimé par ICHTUS S.A.R.L. 30240 CALVISSON

IMPORTANT

Attention : 2° appel à cotisation

**Si vous ne l'avez déjà fait,
pensez à renouveler votre cotisation pour 1995**

Merci

108 cotisations sont encore à renouveler

Cotisations et mode de versement ci-dessus

La prochaine réunion de nos partenaires de

Généalogie en Cévennes

se tiendra le **samedi 6 mai 1995**

à la Maison du Protestantisme, 5, rue Mistral à Alès, à partir de 9 h 30.

LCC : un précurseur de l'INTERACTIVITÉ

D'après le Robert, le qualificatif *interactif* est un néologisme qui a fait ses débuts dans la langue française en 1982, époque à laquelle il a été emprunté par analogie au langage ésotérique des informaticiens.

En une décennie, cet adjectif a connu une grande fortune, et aujourd'hui on nous en rebat sans cesse les oreilles. Des logiciels, il est passé aux radios puis aux chaînes de télévision et très récemment à la presse écrite. Le nouveau "Monde" ne prétend-il pas se distinguer par son *interactivité*, c'est-à-dire par une bien meilleure relation entre lecteurs et journalistes.

Lorsqu'ils ont fondé le "Lien des Chercheurs Cévenols" en 1974, Jean-François Breton et Jean Pellet ont fait là encore oeuvre de pionniers. Leur intention majeure était de publier un bulletin dans lequel pourraient converser et échanger tous ceux qui s'intéressent aux Cévennes et à leur histoire. Ils ignoraient qu'ils jetaient, avec quelques années à l'avance, les bases d'une nouvelle méthode de communication, mais ils pressentaient, fort justement, que leur entreprise serait valorisante.

L'originalité de L.C.C. réside dans sa rubrique "Questions et Réponses" qui permet à certains d'ouvrir un débat sur un problème qui les préoccupe et à d'autres de faire partager leur érudition. Cet esprit de concertation se retrouve également dans les réactions de plus en plus nombreuses qui suivent la parution des articles. Les adhérents s'impliquent davantage de trimestre en trimestre, ce qui donne des numéros très vivants et très enrichissants.

De plus, l'assemblée générale annuelle est typiquement *interactive*. Rédacteurs, collaborateurs habituels ou occasionnels, chercheurs et lecteurs s'y retrouvent dans une ambiance propice au dialogue.

Avec le présent numéro 101, L.C.C. prend l'initiative d'élargir sa diffusion en distribuant un certain nombre d'exemplaires gratuits. Les questionnaires reçus par notre secrétaire* nous ont montré que le bulletin restait encore trop confidentiel.

C'est suivre la voie tracée par les fondateurs que de s'efforcer de le faire mieux connaître et de s'employer à élargir le cercle des adhérents.

Pierre A. CLÉMENT

* - Plein d'enseignements, ce questionnaire demande un travail important de classement et d'analyse. La confection du numéro 100 a pris beaucoup de temps, ce qui n'a pas permis de concrétiser l'ensemble des réflexions qu'inspire ce questionnaire. Aussi le résultat de l'analyse ne pourra être publié que dans le prochain bulletin.

Les Chambrières Cévenoles à Nîmes à la fin du XVIème siècle

par
Philippe CHARREYRE

Étrange et douloureux destin que celui de ces jeunes Cévenoles descendues de leurs vallées vers la plaine et sa métropole. Elles y trouvent à se louer et partagent l'existence quotidienne des maîtres de métier, des bourgeois, des magistrats, des gentilshommes, en un mot, selon l'expression de l'époque, des plus apparents de la cité.

Quel sort envié ! L'assurance du repas quotidien et l'espoir d'être un jour gratifiées d'un complément de dot par un maître bienveillant sont la contrepartie d'un maigre salaire. Cependant cette réussite s'avère souvent précaire; nombreuses sont les embûches dans cette ville soigneusement quadrillée par le consistoire protestant, austère et inflexible sur les écarts de conduite. Chambrière, le mot est déjà entaché d'une connotation suspicieuse. Lorsque le maître se montre par trop entreprenant, surtout lorsque sa femme s'absente de la ville, ou bien quand ce n'est pas le fils de la maison ou un domestique du quartier, bien peu ne savent ou ne peuvent résister. Une promesse hâtive de mariage, la menace d'un renvoi ou bien quelques cadeaux emportent la décision. L'absence de parenté en ville arrange bien les choses; qui sera au courant ? Qui pourra la soutenir plus tard contre son maître ? Bien peu effectivement recourent d'elles-mêmes à la justice pour obtenir ensuite réparation.

C'est alors que plusieurs semaines passées la vérité ne peut plus se cacher, même si parfois la chambrière a été prudemment congédiée à temps avec une promesse d'entretenir le futur nourrisson, tôt ou tard le bruit fait le tour du quartier, de la ville et même des villages environnants. Il parvient alors aux oreilles d'un ancien qui évoque le cas en consistoire, lorsque la servante elle-même ne vient pas se plaindre devant le tribunal ecclésiastique d'avoir été grugée. Les témoins défilent devant cette assemblée, et présentent des dépositions accablantes; enfin "l'advertisseur" vient la sommer de comparaître pour rendre compte de sa conduite. Face aux anciens rassemblés sous la direction du pasteur, déjà bien informés de son affaire, la chambrière coupable n'a aucune chance; en digne représentante d'Eve tentatrice elle supporte l'essentiel de la faute. Amenée à reconnaître son fait, elle est le plus souvent dénoncée en chaire et exclue de la cène pour une ou plusieurs fois. Pour être à nouveau reçue dans la communauté des fidèles, elle devra apporter la preuve d'une sincère repentance puis effectuer l'humiliante réparation publique un jour de prêché. Malheur à celle qui cherche à effacer sa faute en se débarrassant du fruit de ses entrailles, le consistoire n'hésite pas à transmettre le fait à la justice.

Quelles sont les suites d'un tel "escandalle" ? Privée de son honneur bien des portes se ferment et bien d'autres plus dangereuses encore s'entrouvrent alors, à moins qu'elle ne décide de quitter la ville en laissant, espère-t-elle, la mauvaise réputation aux portes de la cité.

Les plus habiles peuvent retrouver l'honneur perdu selon plusieurs variantes du "carré d'amour" occitan mis en lumière par Emmanuel Le Roy Ladurie¹ ; les modalités du rachat sont variées, soit le maître offre une maigre dot à sa servante pour la marier à un valet complaisant, soit il la dédommage matériellement et s'engage à faire subsister l'enfant placé le plus souvent en nourrice aux Bourgades ou dans un proche village. Le consistoire joue alors un rôle plus positif d'arbitre, souvent efficace et convaincant envers les maîtres récalcitrants qui refusent, après l'avoir congédiée, de lui rendre ses effets et à s'acquitter du solde de ses gages.

Au plus fort de l'action moralisatrice de l'Eglise Réformée nîmoise apparaissent ces exemples de destinées que l'on devine souvent dramatiques. La précaire promesse de mariage non tenue, les renvois préventifs et les avortements semblent bien être le lot d'une partie des servantes de ce temps, vulnérables hors de l'emprise contraignante mais aussi protectrice du milieu familial et villageois.

Il est vrai que les registres ne donnent qu'une vue partielle de la question, mettant en exergue l'infraction à la discipline ecclésiastique que l'on traque systématiquement au cours de cette période paroxystique de réforme morale. Bien d'autres domestiques, dont le nombre est autrement plus important que cette simple liste, eurent un comportement exemplaire et échappent de fait à ce recensement.

Quant à l'origine géographique dominante des servantes et des chambrières prises en infraction, elle n'est, de façon plus générale, que le reflet d'une forte émigration significative de l'attraction qu'exerce la ville de Nîmes sur l'ensemble des Cévennes.

Quelques textes caractéristiques :

Mercredi 19 avril 1581 (B.N. msFr.8667f° 205 V°)

"Anne Martine de St Ambrueys, demeurant à présent pou servante avec une nommée Leuze, est venue au consistoire pou estre ensainte, laquelle interrogée de qui et despuis quand, dict d'ung Rencurel despuis vendanges dernières que led. Rencurel demeuroit en la présent ville pour soldat en la compagnie de Mr de St Cosme, l'ayant il randue ensainte soubz promesse de mariage. Lui ont esté faictes plusieurs remonstrances sur sa faulte laquelle s'est repantie et a esté vivvement censurée.

A esté arresté qu'elle sera exclue de la ste cène just-qu'avoit fait repentance de sa faulte et qu'elle gardera le fruict de son ventre aussi lui a esté enjoinct n'y continuer et d'aller fère sa plainte devers Mr l'advocat du Roy pour en fère justice."

Mercredi 1er février 1584 (A.D. Gard 42128)

"Marguerite Solière chambrière du lieu de Saint Marti lès Lassalle s'est présentée se plaignans de ce que le filz ayné de monsieur de Castanet au service duquel et de son père elle auroyt demeuré l'espace de trois ans l'auroyt ren-

due ensaincte de son œuvre depuis environ la magdelaine dernière reffuzant luy payer la somme de dix-huict livres de ses gaiges et de luy payer la somme pour son entretènement. Conclud que led. de Castanet sera appellé à ce jour, cependant lad. Solière admonestée de conserver son fruit.”

Mercredi 1er décembre 1593 (A.D. Gard 42 J 30 f°238)

“Madamoyselle de Farnoue venue en consistoyre pour ce qu’elle a retiré en sa maison certaine femme enceinte venue de Beaucaire a confessé l’avoir retirée durant six semaines et que ladicte femme nommée Anthonye luy avoyt dict qu’elle

seroyt enceinte des œuvres du sire Bourdeu de Beaucaire qui estoit son maistre et ladicte Anthonye est de St Jehan de Gardonnenque et s’en est allée de la présente ville depuis. vendedy dernier.

Conclud qu’elle sera fort censurée de ce dessus et de ce qu’elle reçoit beaucoup de personnes desbauchées dans sa maison et sera exhortée de fayre myeux à l’advenir autrement sera procédé par la rigueur de la discipline. Ce qui a esté fait. Et sur ce ladicte de Farnoue seroyt partie en grande cholère et s’en seroyt allée sans recevoir en bonne part les remonstrances que luy ont esté faites. Conclud que sera de-rechef appellée tout présentement.”

Liste des chambrières et servantes Cévenoles comparues devant le consistoire de Nîmes		
Date	Nom	Origine
14/04/1578	Marguerite SAURINE	GAJANS
30/07/1578	Marguerite GERARDE	ST ETIENNE DE VALLEE FRANCAISE
01/10/1578	Gabrielle LAMBONNE	ST BENEZET
15/11/1578	Bourguine BOSQUIERE	ST MICHEL DE DEZE
14/12/1580	Anthonie CODERQUE	MANDAJOLS
22/03/1581	Simone SIMONE	ST MAURICE DE CAZEVIEILLE
19/04/1581	Anne MARTINE	ST AMBROIX
04/10/1582	Catherine BLANCHIERE	LES PLANS
21/11/1582	Marguerite MAZELLE	ST ETIENNE DE L'OLM
01/02/1584	Marguerite SOLIERE	ST MARTIN DE LASSALLE
23/05/1584	Jeanne PLANTIERE	BRENOUX
13/06/1584	Catherine DRILHONNE	ST GENIES DE MALGLOIRES
08/08/1584	Françoise FORTE	BAUMES
20/12/1585	Marguerite MAURINE	VILLEFORT
08/04/1587	Jeanne SOLIERE	MONOBLLET
15/05/1587	Marguerite LHERMITE	ST BENEZET
30/09/1587	Marie VERNESSE	ST PRIVAT DE VALLONGIJE
02/03/1588	Alaysette PAS CALE	MEJANES LES ALES
16/03/1588	Marguerite YTIERE	ST JEAN DE CEYRARGUES
02/09/1588	Anne MALAREDE	CHAMBORIGAIJD
28/09/1588	Jeanne GIRARDE	ST HILAIRE DE LAVIT
01/03/1589	Catherine PLANTADE	VEZENOBRES
02/08/1589	Catherine AUOYERE	ST PRIVAT DE VALLONGIJE
10/01/1590	Jalette ESTIENNE	NERS
21/02/1590	Catherine TEISSIERE	MONOBLLET
04/04/1590	Jeanne PLANTADE	
19/02/1590	Isabelle PORTALESSE	ST HIPPOLYTE
27/07/1592	Marie ROUVEYRESSE	MARMINES près des VANS
17/08/1592	Jeanne LAFON	LAMELOUZE
20/01/1593	Louise FELINES	MONTIGNARGUES
03/03/1593	Jeanne CLARESSE	ST JEAN DU GARD
10/03/1593	Anne PAGEZE	LE COLLET DE DEZE
24/03/1593	Arme BOLLETTE	CHAMBORIGAUD
27/09/1593	Jacquette de ST-PIERRE	CRESPIAN
24/11/1593	Jeanne DELEUSE	ST MICHEL DE DEZE
01/12/1593	Anthonie	ST JEAN DU GARD
02/02/1594	Marthe PRIVADE	MONTEILS
02/02/1594	Claude CONTYNE	LA CALMETTE
23/07/1594	Isabeau PORTES	BOUCOIRAN
07/09/1594	Gabrielle FAYETTE	ST ETIENNE DE VALLEE FRANCAISE
18/01/1595	Catherine DAUDEZE	ST ANDRE DE VALBORGNE
12/04/1595	Marguerite PRADELLE	ST GERMAIN
10/05/1595	Jeanne ROUVEYRESSE	CASSAGNOLES
07/06/1595	Marguerite ALLAYSSE	LACOMBE par. de ST ANDRE DE LANCIZE
07/06/1595	AnthoniePRADIERE	ST JEAN DE POURCHARRESSE
20/03/1596	Catherine PINE	ST PRIVAT DE VALLONGUE
29/05/1596	Marie GIBERNESSE	ST PRIVAT DE VALLONGUE
23/10/1596	Gasparde ROUSSONNE	ST MARTIN DE LANSUSCLE
15/01/1597	Jeanne YVERNESSE	ST PRIVAT DE VALLONGUE
18/03/1598	Suzanne MARTINE	GENOLHAC
31/05/1600	Judith ARBOUSSETTE	LE COLLET DE DEZE
20/12/1600	Suzanne	SI ETIENNE DE L'OLM
03/07/1602	Anthonie CHALAISSSE	LES VANS

Les péages des diocèses de Nîmes et d'Uzès sous l'Ancien Régime

par
Pierre A. CLÉMENT

La mise en place du Colbertisme dont l'un des volets reposait sur la libre circulation des marchandises avait entraîné une série d'enquêtes sur le bien-fondé des péages.

Une déclaration de 1663 et une ordonnance de 1669 avait rappelé que c'était aux propriétaires des péages à assurer les frais de l'entretien des chemins. Il y avait déjà plusieurs siècles que ce principe avait largement dérivé. La sénéchaussée, les diocèses et les communautés assumaient les dépenses de voirie qui auraient dû incomber aux seigneurs-péagers en fonction des anciens usages.

Malgré les injonctions du pouvoir central, l'ordonnance de 1669 était restée lettre morte.

Le 5 juillet 1764, le contrôleur de Lavenue adressait à l'intendant de Saint-Priest une lettre conservée aux Archives départementales de l'Hérault (dossier C.4882). Il écrivait notamment : *J'ai été étonné de voir que le produit de ces droits [de péage] montait dans votre généralité à plus de 200.000 livres [12 millions de francs 1995] par an, sans que, pour une imposition aussi énorme pour le public, il n'y eut presque aucun propriétaire qui acquitte les charges qui lui sont imposées [en contrepartie].*

Les péages du diocèse de Nîmes

Ce même dossier (AD34. C.4882) nous donne la liste des péagers du diocèse de Nîmes qui gardaient par devers eux les droits que, suivant l'usage et l'ordonnance de 1669, ils auraient dû reverser pour les réparations des chemins.

Monsieur de St-Roman :

Péage à Meyrueis [*sur la draille collectrice de la Lusette menant à l'Aubrac, à la limite des diocèses de Nîmes et de Mende*].

Péage à l'Espérou [*sur la draille ci-dessus*].

Péage à Bonperrier [*sur la draille collectrice de l'Asclier menant elle aussi à l'Aubrac*].

Monsieur le Marquis de Villevieille :

Péage de Saint-André-de-Valborgne, levé à la baraque de l'Aire-de-Côte [*Il était prélevé sur les transhumants qui montaient en Aubrac ou en redescendaient en empruntant la draille collectrice de l'Asclier. La baraque a été remplacée par la maison forestière. Elle était située à la limite des diocèses de Nîmes et de Mende*].

Monsieur Alric, acquéreur de Monsieur de Cailon :

Péage de Saint-André-de-Valborgne, levé à la Baraque du Col de Salidès [*les troupeaux taxés à Aire-de-Côte étaient taxés une seconde fois au Salidès*].

Monsieur de Jean de Saint-Martial :

Péage à Sexe, paroisse de Saint-Martin-de-Cancelade/Bassurels, dans le diocèse de Mende [*Je n'ai pu identifier le lieu-dit Sexe, mais il était obligatoirement situé le long de la draille de l'Asclier. Les beraers devaient y verser une troisième redevance*].

Monsieur le Prince de Conti et Monsieur Hostalier seigneur de Veyrac par moitié chacun :

Péage de Saint-Jean-du-Gard [*sur la route des gabales de Nîmes à Javols et sur la draille de Cognac à Jalcreste*].

Monsieur Aigoïn :

Péage du Rey, paroisse de Majencoules [*sur la draille collectrice de la Lusette et sur la route des Ruthènes de Nîmes à Rodez*].

Monsieur le vicomte d'Alzon :

Péage à Mouzoules, taillable de Mars [*col de la route des Ruthènes*].

Péage à Alzon [*sur la route des Ruthènes*].

Monsieur le marquis de Vissec :

Péage de Vissec.

Les péages du diocèse d'Uzès

La liste nous est donnée par un dossier conservé aux Archives départementales du Gard [C. 166].

Dans la liasse se trouve un très intéressant mémoire de l'évêque d'Uzès, datable aux alentours de 1744. Il nous donne l'histoire des péages du diocèse.

Par l'échange conclu entre le roi Louis VIII et l'évêque Raymond en 1228, le roi avait reçu la mouvance sur plusieurs terres considérables que le comte de Toulouse avait possédées dans le diocèse d'Uzès et pour lesquelles il avait rendu hommage à l'évêque.

En compensation le roi accordait, entre autres, à l'évêque la neuvième et la dixième partie des droits de péage qui ont appartenu au comte de Toulouse dans toute l'étendue du diocèse d'Uzès, pour en jouir :

le neuvième comme seigneur spirituel;

le dixième comme seigneur temporel.

[*soit ensemble la cinquième partie des droits*]

Cet échange avait été confirmé par Saint-Louis en 1254.

Lors du dénombrement rendu au Roi en 1540, l'évêque d'Uzès, Jean de Saint-Gelay, déclare que les évêques ont joui sans interruption [depuis 1228] de la cinquième partie des péages de :

Pont-Saint-Esprit [*sur la route de Nîmes à Lyon par la rive droite du Rhône*].

Vers [*au passage du Gardon des voies romaines puis médiévales menant vers Pont-St-Esprit et vers Avignon*].

La Calmette [*sur la route de Nîmes à Clermont d'Auvergne, dite chemin de Regordane*].

Saint-Ambroix [*au passage de la Cèze*].

Le mémoire ajoute que le péage de Génolhac [*sur la draille et le chemin de Regordane*] appartient en 1744, par moitié et par indivision, à l'évêque d'Uzès et au prince de Conti.

Le péage de Saint-Ambroix

Dans ce même dossier [AD30. C 166], il existe plusieurs pièces concernant le péage de Saint-Ambroix et de Saint-Jean-de-Maruejols dont on précise qu'il est un seul et même péage. Il était exploité par un même fermier qui versait le produit de son bail en prorata des parts de chacun des co-péagers [ce péage était perçu pour la traversée de la Cèze. Dans certains documents il est appelé également péage du Pont de Tharoux, même aux époques où il n'y avait qu'un bac à cet endroit].

Plus curieux encore est le relevé de la pancarte de Saint-Ambroix et de Saint-Jean-de-Maruejols [AD30. C167]. Cette pancarte de 8 pages devait être obligatoirement placardée sur un panneau planté au bord du chemin, pour que l'usager connaisse sans ambages les sommes à payer.

Parmi les articles les plus significatifs, on peut citer :

Art 1 : *Tout homme de St-Jean que porto per se est franc* [Tout homme de St-Jean (de Maruejols) qui porte sur lui est exempté de péage].

Art 2 : *Et si porte viature, deu le peage* [Et si il porte voiture (marchandise pour un tiers), il doit le péage].

Art 3 : *Tout homme que mene bestial carga de sel ou d'aut. mercadure - 7 deniers* [Tout homme qui conduit

une bête (de somme) avec une charge de sel (environ 160 kgs) ou d'autre marchandise - 1F 75].

Art 4 : *Et l'ase carga de sel - 3d.* [Et l'âne chargé de sel - 0F 75].

Art 5 : *Et si a quatre bestieu grosse et un ase que porte sel, est franc l'ase* [Et s'il y a quatre grosses bêtes de somme (mulet ou mule) et un âne qui portent le sel, l'âne ne paie rien].

Art 6 : *Charette carga de sel - 2 sols 6 deniers* [charrette chargée de sel - 7 F].

Art 20 : charge de futaine - 2 d. - 0F 50.

Art 38 : charge de poisson frais - 2 d. - 0F 50.

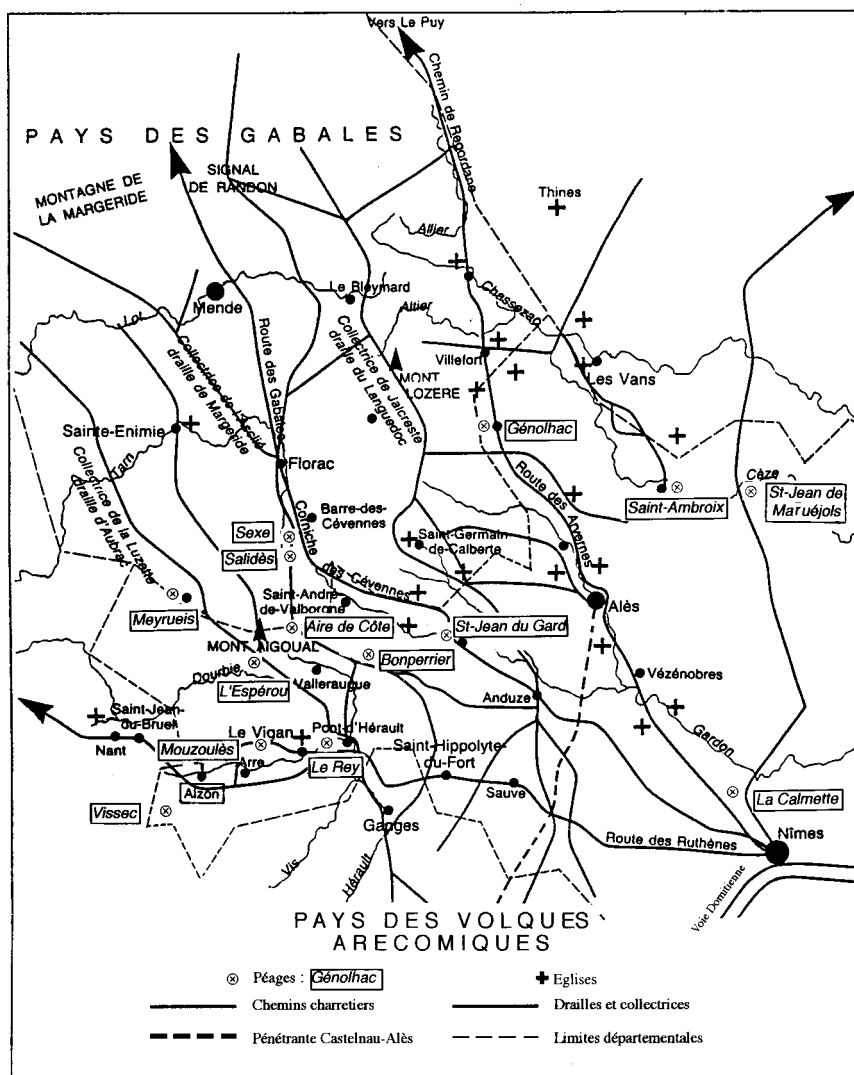
Art 55 : *saumada d'oules - 1 oule* [une marmite pour une charge de marmites]

Art 58 : *fenne ez franque que que porte* [femme ne paie rien quoiqu'elle porte. La même exemption joue également en faveur des barons, des gentilshommes et des capellans].

Art 62 : une juive - 12 sols - 36 F.

On peut en conclure qu'il coûtait très cher de voyager au XVIIIème siècle lorsqu'on était une femme israélite. Mais n'est-ce point une indice de l'antisémitisme qui sévissait depuis le moyen-âge ?

Nota : Pour la conversion, j'ai adopté une moyenne de 60F pour 1 livre, 3F pour un sou et 0F25 pour un denier. Les tarifs apparaissent comme très modiques. Il faut rappeler à ce sujet qu'il était facile de "furer" le péage des ponts en faisant traverser la Cèze à gué. Il y avait quantité de passages non contrôlés pour les mulets, surtout en périodes de basse eaux.



L'énigme du Serre des Tours de Saumane

serait-elle résolue ?
par Paul CHAPEL

Rappel

La chaîne de tours de la vallée du Gardon, en amont de St-Jean, était la dernière présentée, car la moins attestée.

Le premier tronçon s'appuyait sur deux maisons trouées pour la circonstance ou que d'aucuns auraient pu considérer comme des tours.

Le second, de St-Martin-de-Corconas à St-André-de-Valborgne, était inexistant, car «sans tours». Or, c'est sur ce second tronçon que se situe le Serre des Tours¹. L'énigme est due au fait que ce serre ne porte trace de tours ni sur le terrain, ni sur la carte, ni dans la mémoire collective.

Recherches sur la carte et sur le terrain (été 1994)

Si les sommets 720 et 779 du Serre des Tours sont tous deux en liaison optique directe avec les châteaux de St-Martin, de Corconas et de Estréchure, et avec St-Roman-de-Tousque, le sommet 720 est le seul point du serre qui soit visible depuis l'importante tour de Monteils [Les Plantiers]. Le sommet 720 serait donc la «tour» qui aurait desservi toute la région de Saumane².

Mais pourquoi le Serre des Tours et non le Serre de la Tour ? La réponse semble avoir été trouvée en cherchant à relier les sommets du serre au château suivant, celui des Barbuts, qui gardait l'entrée de St-André. Le relais indispensable pour se trouver :

- soit sur le Serre des Clapisses
- soit sur un point haut dominant le château des Barbuts.

La tour des Barbuts

Le relais trouvé -la «tour» des Barbuts- se situe, par rapport au château de ce nom, comme la tour de Thoiras par rapport au château³.

A quelque 700 m. au sud-ouest du château des Barbuts, sur la crête, au sud-est de la borne 770, se trouve deux «immeubles», en liaison optique directe avec :

- les châteaux de Barbuts et de Nogaret,
- les hauts de Saint-André⁴,
- la quasi totalité des habitations de la vallée en aval des Barbuts, s'échelonnant sur 5km⁵,
- et, par dessus le col de Tinquos..., le sommet 779 du Serre des Tours ; le sommet 720 n'étant pas visible.

Le premier de ces immeubles se situe à 275 m. au sud-est de la borne 770 ; c'est le «tas de cailloux» de la

carte I.G.N. Il est insignifiant mais, à l'époque de la réalisation de la carte d'origine, il devait être beaucoup plus important⁶.

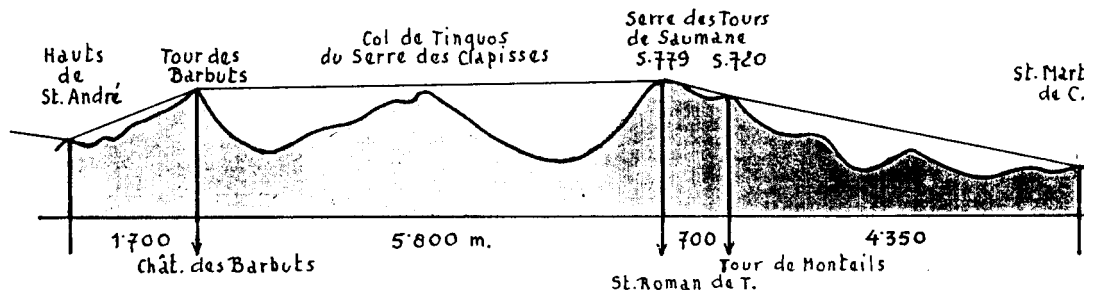
Le second se situe à 120 m. au sud-est de la borne et à 17m. en contrebas, à la limite supérieure des châtaigniers. C'est la ruine d'une cabane (3,5 x 5 à 8 m²), adossée au rocher. Selon le propriétaire habitant du château, cette cabane *bien haut dans la châtaigneraie pour avoir été une clède*. Les arbres masquent la vue mais, au Moyen-Age, la cabane aurait très bien pu servir aux guetteurs du relais qui auraient allumé :

- leur torche devant la cabane (pour signal vers le N.-O.),
- un feu sur la crête proche (pour signal vers le S.-E.)

Recherches aux Archives départementales (automne 1994)

- Rien trouvé dans les livres des XIXe et XXe siècles.
- Rien sur les plans cadastraux (sauf remarque 1)
- Rien sur les compoix qui auraient demandé une intervention beaucoup poussée que celle que j'ai faite.

TOURS A SIGNAUX



Conclusion

Bien que non prouvées par les textes, les découvertes relatées me paraissent de la plus grande importance. Alors qu'on aurait pu mettre en doute l'existence d'une chaîne dans la vallée des Gardons en amont de Saint-Jean, pour les raisons évoquées plus haut, voici qu'en «découvrant» la tour desservant la région de Saumane et celle desservant la région de Saint-André, est résolue l'énigme posée par le toponyme «Serre des Tours» à Saumane, supprimée la discontinuité dans la chaîne, et montré le raccord de celle-ci au Pompidou et à Barre.

Alors qu'on ne peut trouver de relais satisfaisant entre les tours de Sueille et de Lancize, et alors que les relais des rocs de Témelac, Castelviel et la Carrière auraient été créés non par le seigneur d'Anduze mais par celui de Florac pour prolonger la chaîne Florac-Barre jusqu'à Saint-Etienne, on peut se demander si la chaîne plus ancienne Anduze-Barre n'aurait pas emprunté la totalité de la vallée du Gardon de Saint-Jean, les habitations de la Rouvière et du Rey ayant été créées là où elles se trouvent pour assurer les relais nécessaires.

1 - Le Serre des Tours fait limite entre les communes de Saumane et des Plantiers et le nom figure sur les deux plans cadastraux anciens. De plus, celui de Saumane porte un quartier *Serre des Tours* (secteur délimité par le sommet 720 et les crêtes descendant vers le NE et le SE). Les tours du *Serre des Tours* concernent très probablement des tours bâties et non des tours aux détours des chemins.

2 - Le sommet 720 porte le relais de télévision. Son installation a nécessité la réalisation d'une plate-forme, faite à la pelle mécanique, qui a très probablement fait disparaître les restes que auraient pu exister d'une ancienne tour. Le sommet 779 semble vierge. A son approche on remarque une densité de plus en plus grande de blocs rocheux, mais pas de traces de tour. Les tours des sommets 720 et 779 n'auraient d'ailleurs pas nécessité d'être très hautes.

3 - La tour de Thoiras qui commandait le château, ne figure plus sur la carte, bien que ses ruines soient importantes. Mais le compoix du château (1636) mentionne *la tour vieille de Toiras*.

4 - Sur une des croupes séparées par le valat des vignes. Le sommet de la tour de l'horloge de Saint-André est en liaison optique avec le château de la Fare (basse) et avec la «tour» des Barbuts.

5 - Du mas Voyer, loin en aval dans la vallée, on n'aurait pu voir la tour des Barbuts, mais on l'aurait vu du haut d'un rocher situé à 600 m. à l'ouest, au lieu-dit «le Cornier». Ce lieu tiendrait-il son nom d'un guetteur qui, de là-haut, aurait donné l'alarme à l'aide d'un cor ? (D'autres «corniers» se trouvent ailleurs : au NO de Saint-Félix-de-Pallières - la combe des Corniers, et dans la paroisse de saint-Germain -en 1400- le mas du Cornier).


6 - Cet immeuble surplombe le hameau des Abrits.

N.D.L.R : Cet article vient en complément de l'ouvrage de Paul Chapel (Recension LCC n° 100) : *Les Tours à signaux des XIIIe et XIVe siècles, dans le bassin des Gardons d'Anduze et d'Alès*

Les listes d'absents, "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703

Nous poursuivons la publication des listes des Archives des Affaires Étrangères (vol.1640) et des listes des Archives de l'Hérault (C185), publication commencée dans le numéro 100 (le lecteur s'y reportera pour plus de précisions sur les sources).

2. Communauté de SAINTE CROIX DE VALFRANCESQUE

2. **S. Croix** cette paroisse a 22 hameaux, ou villages, environ 400 communians. 

Le lieu de S. Croix a 20 maisons dont deux furent brûlées par les fanatiques avec le Château.

Ceux qui s'y distinguent en bien, Guillaume de Lapié et toute la famille, son fils qui demeure à Mialet, anciens catholiques la femme de Bancillon de la Rouviere de Bremon.

Annibal Hugon, de la Rouviere Bremon, Jean et Jacques Fourcouals freres. Boudon de Castagner et le nommé Dethon Michel dit Bine des Mazes. Arnoux chirurgien de S. Croix. Sa vie peste par ses discours et ses actions, les nommés Galhard de la Rouverette ou on fit l'embuscade au détachement de Mr de Marcellly.

Tout le reste fait mal, mais ne sont pas si bien reconnus les susnommés.

Reproduction de la première page de "l'Etat des Cévennes de Mende pour la religion" conservé aux archives du ministère des Affaires Etrangères (vol.1640).

Les lettres B. et M. dans la marge signifient Bien" et "Mal" (vis-à-vis de la religion "catholique, apostolique et romaine" bien sûr).

2° Ste Croix. Cette paroisse a 22 hameaux ou villages et environ 400 communians.

Le lieu de Ste Croix a 20 maisons dont deux furent brûlées par les fanatiques avec le Château.

Ceux qui s'y distinguent en bien, Guillaume de Lapié et toute sa famille, son fils qui demeure à Mialet, anciens catholiques la femme de Bancillon de la Rouviere de Bremon., Annibal Hugon, de la Rouviere Bremon, Jean et Jacques Fourcouals freres. Boudon de Castagner et le nommé Dethon (?) Michel dit Bine des Mazes. Arnoux chirurgien de Ste-Croix est une peste par ses discours et ses actions, les nommés Galhard de la Rouverette ou on fit l'embuscade au détachement de Mr de Marcellly.

Tout le reste fait mal mais ne sont pas si bien reconnus que les susnommés.

Archives départementales de l'Hérault, série C, carton 185

1703

Etat des habitans du lieu

et paroisse de Ste-Croix de Valfrancesque tant de ceux qui sont bien intentionnés que de ceux qui le sont mal.

Mas Duranc

David Fourconal bien intentionné

Premierement le lieu de Ste Croix

Le Mas du Bernet

Jacques Fourconal bien intentionné

Monsieur de Ste-Croix, bien intentionné

Jean Fourconal son frere mal intentionné

Jean Arnoux; tres mal intentionné

ayant été plusieurs fois dans les troupes des bandis

La veuve de Louis Delhon assez bien intentionnée

Pierre Gabriac rantier du Sr Pintard

Sr Hanric Dettounas tres bien intentionné

mal intentionné ses deux enfants grands

Refugié a St André de Valborgne

aussi tres mal intentionnés ayant suivi les

La veuve de Racouly non suspecte

assemblées

SrJean Pintard bien intentionné Refugié

Pierre Malhautier Rantier du Sr Seriere bien

a La Salle

intentionné

Guizard Rouvieret bien intentionné aussi

La Salette

Refugié a la Salle

Charles Guirard mal intentionné a deux

Louis Cabrit bien intentionné

de ses fils dans les troupes de bandis

Jean Galteyres mal intentionné

Jean Pellet mal intentionné

Hanibal Gout Refugie a Anduze bien intentionné

David Bourit et sa sœur malintentionnés

Margot Bastide bien intentionnée

Pierre Deveze et Suzon sa fille mal intentionnés

Le mas des Camboux

Izabeau Pascalle femme de Pierre Vidal bien intentionnée

Puech des Camboux mal intentionné

Anthoine Peilet maison malintentionnée

ayant un fils dans les bandis

La Bessede
Anthoine Noir non suspect
Hanric Mazauric de mesmes
Louis Vielzeuf bien intentionné
La veuve de Figuiere trois garçons mal
intentionnés exepté François
Sr Daniel Campredon bien intentionné

Mas du Puech
Simon Gaucein mal intentionné et tous
ceux de sa maizon ayant actuellement
deux de ses enfants dans une troupe de bandis

Mas de Coudoulo
La veuve de Bounail bien intentionnée

La Rouveyrette
Jacques Noir na jamais pareu suspect
La veuve de Bousquier et toute sa famille
mal intentionnés
La veuve de Louis Gaillard mal intentionnée
ayant les fils Lalemand chef de troupes et
Alidor dans lad troupe
Jean Dubruc nayant jamais cogneu mal
intentionné
Daniel Vielzeuf mal intentionnés et
tous ceux de sa maizon

Le mas de Bastreche (?)
Vielzeuf mal intentionné ayant deux
de ses enfants dans les bandis

La Fabregue
Loize Combemalle anthiene catholique et
bien intentionnée
Cezard Gabriac bien intentionné et tous
ceux de sa maizon
Marie Vidal et son mari bien intentionnés
Hanibal Fourconal bien intentionné
Jean Bruguier mal intentionné

Mas de Dignairouze
Pierre Blanc bien intentionné

Mas de Salvagnac
Clauzel mal intentionné et tous ceux de sa maizon

Le Castagnier
Jacques Manoel bien intentionné et toute
sa famille
Jacques Dupond bien intentionné
Pierre Arnail mal intentionné ayant
un fils dans les bandis
Pierre Dupond ...bien intentionné
Claude Pellet mal intentionné
La veuve de Moudene bien intentionnée
Silvaistre Guirard malintentionné sa femme
et famille

Galteyres
Rauzier bien intentionné
Louis Arnal bien intentionné
Anthoine Gout tres mal intentionné ayant
un fils dans la troupe des bandis

La Bastide
Serièrè bien intentionné
La veuve de Delleuze et sa famille de
mesmes

Le Mas de Martinet
Estienne Gout asez bien intentionné

Les Mazes
Pierre Dellon Jeune bien intentionné
Pierre Dellon vieux et Pascal son gendre
bien intentionnés
Jean Constans bien intentionné
Bouniol rantier de Gothy mal intentionné
Jean Michel bien intentionné
La veuve de Thounal a un fils
mal intentionné ayant été pluzieurs
fois dans cette troupe de bandits
Pascal pupille etant dans la troupe des bandis

Le Massequier
Pierre Figuière a deux garçons assez mal
intentionnés
Pierre Plantier bien intentionné
La veuve de Bouniol a un fils tres mal
intentionné
Les deux Sequier freres bien intentionnés
La femme de Foule son mari etant au
service assez bien intentionné
Soullier Rantier de Blanc mal intentionné

Le Mas du Soullier
Louis Soullier bien intentionné

Le Mazel
Pierre Campel mal intentionné
Jean Daunis na jamais pareu mal
intentionné
La veuve de Claude Soulages et son fils
nont jamais pareu suspets

Mas Delobre
David Daunis fanatique et tres dangereux
mal intentionné

Mas de la Bruguière
La veuve de Malhautier bien intentionnée
Anthoine Guirard Rantier du Sr Fabre na
jamais pareu mal intentionné

Mas de la Pauze
Sr Pierre Parlier bien intentionné et toute
sa famille

Les Baguiers
François Castanet mal intentionné
ayant deux fils siens dans les troupes des bandis
Pierre Malhautier tres suspet ayant un fils
dans la troupe des bandits
Pierre Dellon bien intentionné
Malhautier de la Bouriette Rantier du Sr Pagezi
mal intentionné

Mas de la Tailhade
François Bonnail et toute sa famille bien
intentionnée

La Theulle
La veuve de Theron et sa famille bien intentionnés
Anthoine Jeulhan bien intentionné
Hanric Afourtit et Manoel son gendre
bien intentionnés

Mialet
Jacques Castanet mal intentionné

Esther Manoei mal intentionné
 Fourconal bien intentionné
 Laporte bien intentionné et sa famille
 Glaude Soulages et son fils tres malintentionnés
 La veuve de Juilhén bien intentionnée
 Pellet bien intentionné
 La femme de Jeulhan son mari anthien
 catholique setant toujours tres bien comportée
 Jean Fages Rantier du Sr Meynadier
 Maire de Barre tres bien intentionné

Le Mas de Pradet
 La veuve de Bousquiere de Pradet non suspecte

Le Mas de la Rouvière de Bresmond
 Jean Bancelhon non suspect

Mas de Rouilhente
 Bastide oncle et deux siens neveux tres
 mal intentionnés les deux neveux etant
 dans la troupe des bandis

Le Mas de Castelviels
 Jean Rousson bien intentionné et toute sa famille

Mas de las Fares
 Pierre Rousson bien intentionné

Segalhières
 Le Rantier du Sr de la Deveze tres suspect et y ayant
 trois enfans dans les bandis
 Le Rantier du Sr de Salgas nommé Legout
 non suspect

Segalierette
 Le Sr Jeulhen non suspect
 La veuve de Soulages mal intentionnée
 ayant deux siens fils dans les bandis

Les Baumeles

Soulher bien intentiônné

Ecoute se plaut il y a 3 a 4 maisons

Etat des absents et fanatiques de la communauté de Ste Croix de Valfrancesque (AD34 C185.365)

Ste Croix
 Le sieur Pintard absent
 Le sr Rouveret absent
 Dethonas absent
 La Fabregue
 Salomon Mejanelle absent
 Les Sagnes (?)
 François Castanet absent
 Le troisième fils de Malhautier absent
 Le fils naturel de François Castanet absent
 Melet
 Jacques Castanet absent
 Segalieres
 Deux rentiers de mr de la Devèze absents
 Un Bastide de Tourlierque le cadet absent

Les Mazes
 Jean Blanc absent
 La Bouveyrette
 Le sr Galhard, son domicile à la paroisse de Gabriac
 La Besede
 Charles Puech absent, s'est retiré et moissonne à la montagne
 Etienne Vieljeuf la même chose
 La Valette
 Deux fils de Guirard la même chose,
 absents le père ayant remis le certificat où il travaille
 Deux fils de Gausen du Puech étant accusés d'avoir suivi les
 assemblées, ils sont retirés à présent près leur père
 Je soussigné certifie le présent état... fait à St Etienne le sep-
 tième jour du mois d'aoust 1703
 Galteires consul

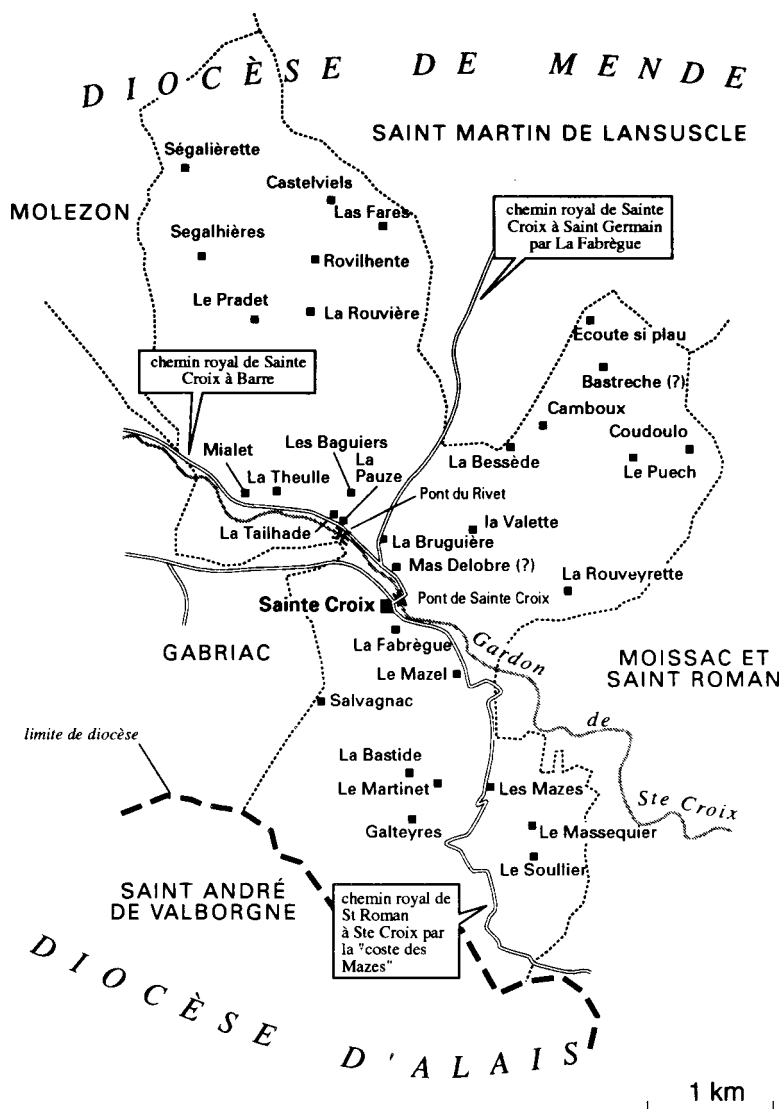
C185
Etat des absents et fanatiques
de la communauté de Ste Croix de Valfrancesque
le 7 Aoust 1703
Galteires consul
 Les bagues - François Castanet absent
 Le troisième fils de Malhautier absent
 Le fils naturel de François Castanet absent
 Melet
 Jacques Castanet absent
 Segalieres
 Les Mazes
 Jean Blanc absent

Etat général AD34 C185 Ste Croix de Valfrancesque
 Salomon Mejanelle, François Castanet, le fils de Malhautier, le fils bastard de François Castanet, Jacques Castanet, les deux rentiers de mr de la Deveze, Bastide de Rouvillieres, Jean Blanc, Charles Puech, Estienne Vieljeuf, deux fils de Gausen del Puech

Paroisse de Sainte Croix de Valfrancesque

Contrairement à la paroisse de Moissac, nous ne disposons pas pour Sainte Croix, de liste de hameaux ou mas. Nous avons donc localisé les hameaux ou mas cités par les listes des pages précédentes. Nous figurons sur les cartes des paroisses seulement les chemins royaux et les ponts existant en 1702-1703 (à l'exclusion donc des «chemins de traverse»). Nous avons tiré cette information d'un dépouillement encore partiel des mémoires de abbé Laurans, AD34 Remarquons au passage que le Pont Ravagers ne semble pas encore construit à cette époque (nous retrouverons un quartier de Molezon appelé Ravatgers dans une prochaine publication).

Prochain article: Gabriac



Sur les traces des Huguenots au nord de la Prusse Orientale

(Résumé d'un article de *Der Deutsche Hugenott*, signé Jochen Desel)

Traduction de Mme MAURIN

Jochen Desel, président du "Deutsche Hugenott" et vivant à Hofgeismar, près de Kassel, a été chargé par son église d'acheter en Prusse orientale, près d'Insterburg, une maison destinée à abriter un pasteur, et à servir de salle de paroisse et de lieu de culte pour la communauté germano-russe d'Insterburg.

A l'occasion de ce voyage, il se met en quête des traces laissées là-bas par les Huguenots. En effet, une épidémie de peste ayant décimé en 1709-1710 la population locale, des Suisses, des habitants du Palatinat et de Nassau, et également des Huguenots, purent s'implanter dans la région d'Insterburg. En 1735, fut construite une église réformée, rebâtie en 1886. Elle sert maintenant de lieu de culte à la communauté russe orthodoxe.

Après avoir visité cette église "réformée", il se rend au syndicat d'Initiative de Chernyakovsk (le nom actuel d'Insterburg) où on lui vend une vieille plaque de rue la "rue Calvin". (C'est malheureusement le seul vestige des Huguenots et de leurs descendants).

Un autre jour il part en voiture dans les environs, sachant que la plus grande communauté huguenote avait été à Judtschen (devenue Kanthausen en 1936, car c'est là que le grand philosophe de Königsberg avait été précepteur des fils du pasteur réformé). Dans cette ville un temple réformé avait été construit en 1727 et on estime à 2.000 les chrétiens réformés qui

vivaient dans les parages en 1887. En 1993, il cherche en vain les traces de leurs maisons, mais du village il ne reste que... la gare.

Après cette décevante expérience Jochen Desel continue vers Gumbinnen, autrefois siège d'un gouverneur prussien. Vers 1700 c'était le centre de répartition des immigrés salzbourgeois. Il trouve facilement l'église salzbourgeoise construite initialement en 1752-54, puis rebâtie en 1840, mais de l'Eglise Réformée aucune trace. Elle avait été construite en 1736-39 en briques crépées par un architecte de Königsberg. Elle était en forme de croix avec une tour en saillie. En 1930, des visiteurs avaient encore vu la table sainte réformée, sans croix ni cierge. Qu'est devenue l'église après 1945 ?... En tout cas la communauté a été éparpillée.

Le même architecte avait construit aussi l'église française réformée de Königsberg, la plus importante de Prusse Orientale. Elle était dans le centre de la ville qui a été presque entièrement détruit en 1945. On trouve la reproduction de cette église notamment sur une médaille frappée en 1732, année de l'inauguration.

Déçu de n'avoir pas trouvé non plus trace de cimetière français réformé, à l'est de la ville, Monsieur Desel a le projet de repartir l'an prochain sur les traces des réformés et d'inclure une visite à Tilsit.

Droits Curiaux en 1759

Communiqué par R. DUMANCHIN

Monsieur,

je vous envoie ci joint l'extrait de l'ordonnance de feu M. de Beauteville concernant les droits que peuvent retirer MM. les curés dans les expéditions ou autres actes pour leurs paroissiens. Vous auriez reçu cet extrait depuis long-tems, si j'eus trouvé une occasion favorable. Je l'avois rédigé peu de jours après votre voyage d'Alais, et je l'ai mis en forme, afin que si par hazard quelqu'un élevoit une dispute y relative, vous puissiez l'exhiber comme collationné sur l'ordonnance même dud. Seigneur Evêque qui n'a point été révoquée, et qui est la seule reconnue dans le Diocèse, n'y en ayant point eu de postérieure. L'assemblée Ecclésiastique Diocésaine, touchée des raisons de dérangement de santé de M. de Frélys, a accepté la démission avec regret et reconnaissance, et a nommé pour Syndic M. Delpuech, chanoine d'Alais. Bien des choses de ma part à l'abbé Salendres votre vicaire. J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Alais ce 6 avril 1786

Adoul, prêtre

**Extrait de l'ordonnance de feu M. de Beauteville,
évêque d'Alais, donnée le 10 août 1759
pour la fixation des Droits Curiaux**

Tarif des Droits Curiaux	Livres	Sols	F. actuels
Pour un baptême, lorsqu'on ne fournit ni linge, ni cierge, ci		5	15
Lorsqu'on fournit l'un sans l'autre, ci		10	30
Lorsqu'on fournit l'un et l'autre, ci			5 (sic)
15			
Pour l'expédition de l'extrait baptistaire, ci		10	30
Pour les enquêtes de parentés que les Curés font, procès-verbal et certificat, ci	1	10	90
Pour chaque publication des Bans de mariage, ci		10	30
Pour l'expédition du certificat de publication, soit d'un Ban, soit des deux, soit de trois, contenant permission d'épouser hors de la paroisse, ci		10	30
Pour la Bénédiction du mariage, l'enregistrement et la Messe, ci	2	8	144
Pour un extrait de mariage ou enterrement, ci		10	30
Pour l'enterrement d'un enfant, ci	1	0	60
Pour la présence de chacun des Prêtres appelés audt enterrement, s'ils sont du lieu, ci		6	18
Lorsque les Prêtres appelés seront étrangers, ils seront payés à raison de la distance des lieux d'où on les fera venir, selon qu'il en sera convenu entre Parties.			
Pour l'enterrement des adultes, ci	1	10	90
Et lorsque le Curé portera la Chape, ci	1	15	105
Pour la présence des Prêtres appelés aud. enterrement, outre le cierge, ci		8	24
Pour une grande Messe des Morts, ci	1	5	75
Pour le Diacre, ci		10	30
Pour le Sous-Diacre, ci		10	30
Pour chacun des prêtres qui chantent, ci		8	24
Pour chaque publication des titres de Patrimoine, ci		10	30
Pour le certificat de publication, ci			10 30
Pour Messe basse, Messe de neuvaine ou votive, ci		8	24
Pour chaque publication de Monitoires, ci		10	30
Pour l'Agrave, ci		10	30
Pour la Régrave, ci		10	30
<p>il ne sera rien payé, suivant l'usage pour les certificats de vie et bonnes Mœurs. Dans les Paroisse où l'usage est établi de ne pas percevoir de si grands droits, on ne pourra exiger que les droits accoutmés, et dans aucun cas on ne pourra en exiger de plus forts.</p> <p>Copié de mot à mot et collationné sur la feuille déposée au Secrétariat, par moi soussigné Secrétaire de l'Evêché d'Alais. Aud. Mais le 28 mars 1786. Adoul, prêtre, Secrétaire</p>			

Nota: Pour la conversion, on a adopté une moyenne de 60 F pour 1 livre, 3 F pour un sou et 0,25 F pour un denier.

Question: qu'est-ce que l'Agrave et le Régrave ?

A propos...

...de filature

Le devis présenté par Michel Wiemn dans L.C.C. n° 97, outre l'intérêt qu'il représentait par lui-même, permettait de faire une comparaison des prix de matériaux et de construction entre le 19e siècle et notre époque.

Peut-être est-il utile de compléter cette comparaison avec le prix des équipements intérieurs d'une filature. Dans la première moitié du 19e, Pierre Veyras, propriétaire foncier du Pont-de-Rastel (commune de Génolhac), achète un terrain au lieu-dit *Le Rieu* (commune de Chamborigaud) et y fait édifier une filature de soie. C'est la filature dont les bâtiments, actuellement en mauvais état, sont situés sur la rive droite de la rivière de Luech, et qui est dénommée à tort, mais traditionnellement, *filature de Pont-de-Rastel*.

Pierre Veyras s'occupe ensuite de l'équipement intérieur de sa future entreprise, et pour cela passe deux contrats sous seing privé.

Le premier, daté du 28 décembre 1837, est passé avec le sieur Borel, mécanicien chaudronnier, habitant à la ville d'Alais. il contient les conventions suivantes:

Monsieur Pierre Veiras voulant confectionner une filature de vingt cinq bassines au hameau du Pont-de-Rastel, charge ledit sieur Borel, acceptant, d'en faire les travaux, qui consistent :

1° à confectionner une chaudière en cuivre pouvant donner au besoin de la vapeur à trente cinq bassines, ayant au fond une ligne et demi d'épaisseur, les flancs une ligne¹ et le dessus trois quart de ligne. Les feuilles de cuivre devront être clouées, et sous aucun prétexte et dans aucun endroit ne pourront être soudées à l'étain.

2° à confectionner les tuyaux nourriciers, soit de la vapeur, soit de l'eau froide de la dite filature. Le sieur Borel suivra pour les dits travaux le système adopté dans la filature de Monsieur de Tubeuf.

Le sieur Borel s'engage à faire les susdits travaux sous les clauses suivantes : 1° que le travail sera parfaitement soigné et de recette; 2° que les matériaux qu'il emploiera tels que cuivre, fer et étain, seront de première qualité; 3° que les soudures à l'étain ne seront pas surchargées, qu'elles ne contiendront que le plomb qui leur est indispensable; 4° les dites fournitures en cuivre mises en place seront payées par Monsieur Veiras au dit Borel sur le pied de trois francs septante centimes le kilogramme; 5° Enfin le sieur Borel s'oblige à livrer prêts à être mis en place tous les ouvrages de ladite filature au quinze mai prochain, sous peine expresse de perdre un tiers de la somme lui revenant, lequel tiers lui sera retenu sans forme de procès.

Le transport des marchandises reste à la charge de Monsieur Pierre Veiras.

Le second, daté du 28 décembre 1837, est passé avec Jean Veillon mécanicien d'Alès...

Le dit Mr Veiras donne à forfait et à toute fourniture au dit Jean Veillon qui accepte la construction de vingt six tours à filer la soie qui seront établis dans la propriété qu'il occupe au Pont du Rastel. Les dits tours seront exactement construits et au même procédé que ceux déjà établis dans la filature de Mr de Tubeuf à sa campagne de Rochebelle.

Le dit Veillon fournira et mettra en place tout le nécessaire tant en bois qu'en fer, pierre de taille, cuivre, menar, grenouille², coussinets, enfin tout ce qui est relatif à son art ou à celui du mécanicien pour faire aller ladite filature. Chaque tour aura deux dévidoirs en bois. Les dits tours ainsi faits et posés allant et battant seront payés audit Veillon la somme de soixante et six francs cinquante centimes chacun.

Il est entendu que les menars³ moteurs ainsi que la bâtisse sont à la charge dudit Pierre Veiras ainsi que la pause des pierres de taille, les bassines ainsi que la planche sur le côté des dites bassines sont aussi à la charge de ce dernier.

Les engrenages du réglage seront fournis par moitié.

Le transport des ouvrages à placer est à la charge dudit Veiras.

En cas de difficulté entre les parties contractantes il demeure

stipulé et bien convenu qu'aucune d'elle ne pourra traduire l'autre devant aucun tribunal, et que les différends qu'elle pourroient avoir seroient vidués par deux arbitres et un tiers arbitre en cas de discordes auxquels ils donnent d'ores et déjà tout les pouvoirs nécessaires, les dispensant de prestation de serment et autres formalités judiciaires, promettant et s'engageant de regarder leur décision comme souveraine et jugeant en dernier ressort...

Les travaux seront payés au dit Veillon, la somme de trois cent francs quand le travail sera rendu à sa destination, et la totalité quand les tours iront allant et battant...

M. Daudet

...d'autres moulins...

Dans le numéro 97 du L.C.C., Madame Rousée nous fait part d'un texte rapportant les relations conflictuelles de deux propriétaires de moulins sur la rivière Vidourle à Sauve. Ces difficultés étaient liées à l'exploitation de l'eau en situation de concurrence, difficultés exacerbées en période de basses eaux.

Voici, toujours à Sauve, un autre témoignage faisant intervenir deux groupes de co-propriétaires de moulins. L'un exploite par l'intermédiaire d'un fermier, le moulin à blé de l'ancienne abbaye Saint Pierre de Sauve. Ce moulin est situé à proximité immédiate de la source vaclusienne dénommée "*grande fontaine*", au pied des remparts de la ville certains de ses soubassements sont encore visibles de nos jours. L'autre groupe possède un moulin à huile appelé "*la moulète*" à quelques mètres du précédent et tirant son eau d'un grand bassin, lui-même alimenté par la source. Ce moulin a complètement disparu mais son nom a été transmis à une usine de coton hydrophile implantée sur le site, usine ruinée par un incendie en 1916.

Reconnaissant que les eaux du grand bassin du moulin à huile se perdaient depuis quelques temps dans notre canal de dérivation dudit moulin... et surtout principalement à la borne ou fugent de ce moulin ce qui porte dans le temps des basses eaux un préjudice au moulin à blé; que les réparations urgentes se négligent, le fermier du moulin à blé pour diminuer autant que possible la perte des eaux de son moulin construisit... une digue en pierre et terre dans le grand bassin du moulin à huile (afin) que dans les basses eaux elle réduise et dérive les eaux de la principale source... dans l'écluse du moulin à blé...; que désirant prévenir toutes contestations qui étaient au moment de se lever entre eux... il demeure convenu entre nous sous mutuelle et réciproque acceptation ce qui suit :

1 - que nous... propriétaires du moulin à huile nous soumettons de faire réparer convenablement et le mieux qu'il nous sera possible du moment que les basses eaux le permettront les dégradations qui existent soit au niveau de notre petit canal soit à la borne ou fugent de l'eau de notre moulin...

2 - que du moment que les réparations du moulin à huile seront exécutées, nous... propriétaires du moulin à blé nous soumettons d'enlever ou de faire enlever par le fermier de notre moulin, la digue de pierre et terre qui est dans le grand bassin du moulin à huile pour que les eaux puissent toujours remplir comme elles le faisaient auparavant (tant) le grand bassin que le canal de dérivation de dit celui.

3 - que nous... propriétaires du moulin à blé nous soumettons également de faire réparer à nos frais particuliers les dégradations et pertes qui pourraient exister ou pourraient se former à l'avenir dans les bornes... où fugent de notre moulin à blé du mieux qu'il nous sera possible, sans que les propriétaires du moulin à huile entrent pour rien dans les réparations.

Comment expliquer la résolution si rapide d'un problème qui aurait été, comme cela s'est vu bien souvent, la cause de longues disputes ou de procès ? Les co-propriétaires du moulin à blé sont : Louis Verdié notaire impérial et Pierre Blanc ancien magistrat et juge de paix du canton de Sauve; ceux du moulin à huile sont : Pierre Blanc juge de paix, David Massip marchand droguiste et Alexandre Blanc tanneur. Il y avait sans doute moins à perdre en s'entendant qu'en se chamaillant !

Ce court texte est tiré d'un manuscrit non daté récemment découvert à Sauve.

Armand Boyat

1 - Ligne : 12ème partie du pouce, environ 2 m/m 1/2.

2 - Qu'appelait-on "menar" ? Une réponse peut-elle être fournie à cette question?

3 - Menar : arbre moteur sur lequel sont fixées les poulies.

Raymond Martin et Bruno Fadat

Les Terrasses des Cévennes gardoises

Préface de Mme Durand-Tullou

(Collection "Le Temps retrouvé" - Editions de l'Equinoxe - 30320 Marguerittes - 145 f.)

Raymond Martin, un géologue expert, et Bruno Fadat, un chasseur d'images, avaient commis en 1992 un remarquable album consacré aux "Capitelles des garrigues gardoises".

Ils récidivent pour notre grand plaisir en publiant un nouvel ouvrage consacré aux "Terrasses des Cévennes gardoises". Leurs recherches sur les techniques de la pierre sèche, démarrées avec les Capitelles, les a conduit à s'intéresser à toutes les autres constructions de ce type. Ils se sont penchés avec la même délectation dans l'élaboration savante des murs des *faïsses*, des parois des *béals*, des élévations des *paissières*, des arches des ponts et pontceaux... Il en ressort un panorama complet de tous ces ouvrages qui ont été faits par l'homme, et qui, depuis tant de siècles, caractérisent le paysage cévenol.

Les clichés de Bruno Fadat illustrent parfaitement l'infinie diversité des solutions qui résulte de la nature du matériau, du savoir-faire du bâtisseur, de la tradition locale, des moyens financiers...

Ces photos sont chaque fois explicitées par les explications pertinentes que nous apporte Raymond Martin sur la géologie très complexe de nos Cévennes, en conservant le souci louable de rédiger un texte accessible aux lecteurs les moins avertis.

Comme elles l'ont fait pour les "Capitelles", les Editions Equinoxe nous présentent les "Terrasses" en privilégiant l'iconographie, tendance que reflètent de plus en plus les publications actuelles.

Pierre A. Clément

Ici, en Cévennes. Notre-Dame de la Rouvière

(Ouvrage collectif réalisé par l'école publique sous la direction de Christiane Roux, institutrice, avec une présentation d'Adrienne Durand-Tullou - Alès 1994, 180 p.)

Le "Lien des Chercheurs Cévenols" se doit de féliciter Mlle Christiane Roux, institutrice, de cette fort intéressante évocation d'un village catholique en Cévenne viganaise, autant par la belle qualité de l'édition, que par l'abondante documentation collectée avec ses élèves et surtout la très vivante iconographie révélée, qui montre que bien des trésors subsistent dans nos campagnes. On peut apprécier le choix des diverses interventions, en particulier celle d' Aimé Vielzeuf, venu comme tout jeune instituteur à Valnière en octobre 1942, et également les emprunts faits dans les annuaires départementaux, véritables documents de base pour la société d'avant la Grande Guerre. Les habitants de N.D. de la Rouvière se retrouveront sans doute avec plaisir dans ce livre et tous les lecteurs trouveront un exemple d'une agréable monographie. Une leçon d'histoire sur le terrain.

Une réserve cependant, mais les auteurs n'y sont pour rien. Il s'agit de l'utilisation de feux fiscaux portés sans explication dans le dictionnaire topographique du Gard par Germer-Durand comme approche de la population en 1374. En réalité cette énumération de feux ne précise pas la population par paroisse, sinon le chiffre pour l'époque serait vraiment très faible. Il s'agit d'un emprunt fait par Germer-Durand dans les preuves de l'histoire de Nîmes, de Ménard (t. III, p. 80), dénombrement de la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire, feux fiscaux dans le cadre de cette sénéchaussée, et qui marquent le montant de la contribution par paroisse, lorsque la sénéchaussée était sollicitée ou mandée par le service du roi. Bref, il s'agit seulement d'une répartition fiscale. Il est dommage que Germer-Durand n'ait pas été plus explicite.

Y. du Guerny

André-Georges Fabre

Un mas témoin : Driolle près d'Anduze

Préface de Pierre A. Clément
(Editions in-quarto, Bagard, 1994, 227 pages)

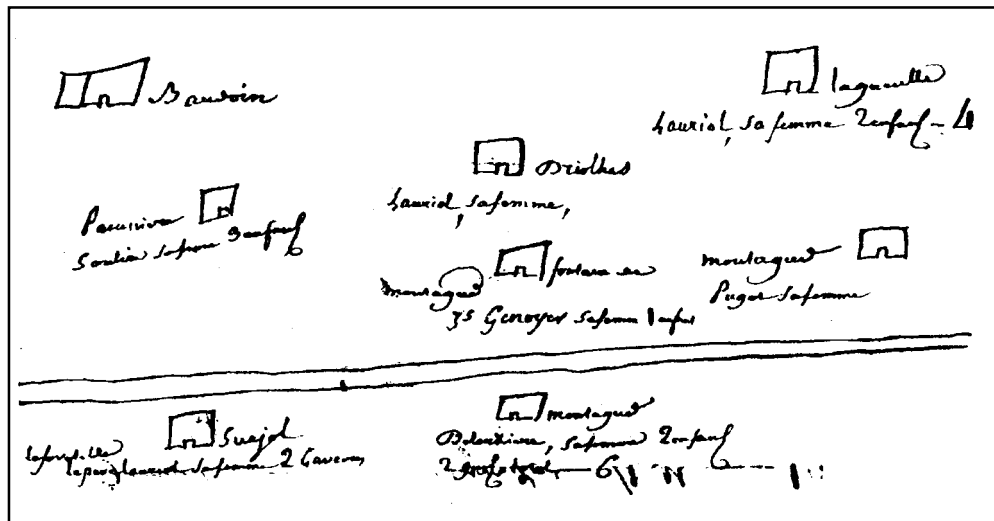
L'histoire des Cévennes a été abordée de façon classique par l'histoire de ses familles (jusqu'aux très récents et remarquables tableaux consacrés aux *Seigneurs de la terre*, "les Arnal d'Alzon", et aux *Seigneurs de la soie*, "les Parlier du Pompidou"), ou par l'histoire de ses communautés d'habitants qu'elles soient citadines (*Le Vigan*, par Pierre Gorlier, *Saint-Hippolyte-du-Fort*, par André Peyrat) ou villageoises (*Vébron*, par Robert Pujol, *Barre-des-Cévennes*, par Jean-Paul Chabrol). Dans un travail précurseur, Jean Pellet a montré combien il était intéressant de partir aussi de l'habitat, en examinant comment une maison cévenole avait été occupée au cours des temps. Il avait étudié une maison de la Grand'Rue de sa ville : *Une maison de Génolhac pendant 650 ans* (Hors-série n° 38 de LCC, 1979). André-Georges Fabre poursuit cette démarche novatrice en étudiant un domaine de la campagne méditerranéenne des basses Cévennes gardoises : le Mas de Driolle près d'Anduze. Il prenait le risque dans son entreprise, de n'intéresser que ses proches ou les quelques familiers de ce mas secret et retiré de l'Anduzenque. Mais l'historien d'Anduze qu'il est devenu en rédigeant ses études précédentes sur *Le Temple d'Anduze* (Anduze, 1984), puis *Le Pasteur Rollin* (Anduze 1989), a su conjuguer avec métier la mémoire écrite conservée essentiellement dans les archives notariales, ses souvenirs de famille et les traces attachantes des pierres gardées et relevées, pour donner une étude exemplaire qui mérite pleinement son titre complet : *Un mas témoin*.

Témoin de cette civilisation de mas et de hameaux dispersés qui a été celle des vallées et des monts cévenols, et que notre vieil ami fait revivre sur quatre siècles.

La montagne de ce quartier près d'Anduze a été très anciennement habitée. Les dolmens de la Grande Paillère toute proche, cet ancien bien communal qui fut rattaché en partie au siècle dernier au domaine de Driolle et exploité en châtaigneraie, sont là pour faire remonter l'occupation humaine jusqu'à la Préhistoire. Du Moyen-Age, Fabre rapporte mention d'une famille Drulholis établie autour d'Anduze, puis une première mention du mas de Driolle dans le compoix d'Anduze de 1428: le mas de Drulholis, mais détaché de cette famille, sans que l'on puisse aujourd'hui renouer le lien entre le toponyme et le patronyme. Mais il faut attendre encore un siècle et demi avant de pouvoir entreprendre une histoire réelle de ce mas.

On peut distinguer trois séquences dans l'histoire des familles de Driolle reconstituée par Fabre à partir du XVI^e siècle.

Le mas de la famille des Cazenove qui le posséda entre 1578 et 1643. Fabre disposait pour cette période la plus ancienne de l'apport précieux de l'ouvrage qu'Arliur de Cazenove avait consacré à sa famille sous le titre *Quatre siècles* (Nîmes 1908). Une famille drapière (la laine) de la ville d'Anduze pour qui Driolle est d'abord un placement foncier, une grande famille huguenote, libre et fière, dont les enfants, au moment des persécutions, prirent tous le chemin de l'exil pour échapper à l'abjuration. Mais Driolle a été marqué à tout jamais par les Cazenove. Le cyprès de Driolle, arbre magnifique, est emblématique, qui signale le mas de loin, a été planté en 1629 sur la tombe de Claude Cazenove décédé dans sa métairie de Driolle où il s'était retiré sans pouvoir échapper pour autant à la contagion d'une terrible épidémie de peste. Tous les anduziens connaissent le cyprès de Driolle, témoins indéracinable des familles



« Maisons éparses » au quartier de l'Olivier, document non daté (A.D. du Gard).

parfois si humbles qui vécurent là. Situés sur une hauteur, Driolle et son cyprès sont visibles jusqu'au Mont Bouquet et jusqu'à la pyramide du Ventoux. Mais il n'est pas besoin d'être anduzien pour admirer la beauté et la longévité de cet arbre.

Pour le mas des familles Coste, Fontane-Volle, Bourguet, Vielles, Fâisse, du milieu du XVII^e siècle au milieu du XX^e siècle, Fabre, à défaut d'archives familiales, avance en terrain peu connu. Grâce aux actes notariés, il reconstitue les généalogies ; il se mue en spécialiste de l'histoire agraire, racontant les systèmes d'exploitation du sol, par affermage (c'est le cas au XVIII^e siècle où Driolle est le plus souvent affermé) ou par l'exploitation directe (en particulier au XIX^e siècle); il explique ce que fut un domaine agricole dans les basses Cévennes calcaires. Retenons un exemple précis et significatif de ce que furent les ressources du domaine de Driolle autrefois. En 1751, Joseph Volle qui venait d'arrenter verbalement Driolle à Pierre Soulier, travailleur de terre, donne un état de ce que produit sa "petite metterie" dans sa

déclaration de revenus pour l'établissement de l'impôt du Vingtième. Sur une superficie totale de 67 sétérées, le propriétaire dispose de terres labourables où il ensemence toutes sortes de grains (froment, seigle, orge, avoine) et cultive des fèves, il possède des terres à vignes pour ses barals de vin, quelques oliviers pour son huile, des mûriers aussi qui lui fournissent quinze quintaux de feuille. Plus de la moitié du domaine est occupée par des hermes et des bois, dont du chêne vert, et l'on compte au mas vingt six bêtes à laine. L'élevage de troupeaux pour la laine a beaucoup compté dans l'histoire de ce mas. Fabre souligne au long du livre que cette histoire s'est déroulée sous l'emblème du mouton et d'une vocation pastorale. Enfin, il ne faut pas oublier quelques vieux châtaigniers qui donnent des châtaignes fraîches et quelques châtaigniers nouvellement plantés qui ne donnent pas encore de fruits. La Révolution et la Grande Guerre n'apparaissent pas comme ayant été des coupures irréversibles dans l'histoire de ce mas. La mutation décisive est indiscutablement l'abandon de l'exploitation des terres et du domaine bâti après la seconde guerre mondiale, puis la métamorphose du mas en résidence secondaire. Mais il n'est pas tombé dans des mains sacrilèges. Par un heureux concours de circonstance qui montre peut-être que l'Histoire n'est pas toujours ingrate envers ses enfants, il est pieusement relevé aujourd'hui par la famille Seydoux-de Cazenove qui a pu racheter récemment le mas voisin de Lagulhe puis la grande partie du mas de Driolle. Des Cazenove, de la branche réimplantée dans les Cévennes près de Lasalle, retrouvaient Driolle pour participer à sa reconquête. Pour sa part, descendant des Rigal, André Fabre avait entrepris en pionnier, à partir de 1962, la restauration de l'autre partie de Driolle, relevant les ruines après s'être battu pour un accès carrossable, chemin utilitaire et caillouteux, toujours menacé par les fortes pluies d'automne ou de printemps. En séjournant à Driolle, Fabre rencontra aussi un autre aspect de cette obsédante question des eaux en Cévennes qui dut être un constant souci de l'économie agricole et domestique ancienne : la disponibilité en eau, en particulier au cœur de l'été.

Ce mas est enfin, et on l'avait deviné, celui de la famille d'André Fabre, mais pour une petite partie et seulement depuis un siècle. Le chapitre consacré par Fabre aux

Rigal, sa famille maternelle, est la clé du livre, il y a là, lorsque l'auteur évoque ses souvenirs d'enfance entre la Montade et Driolle, son oncle Numa Rigal, excellent conteur et chasseur que le "petit" suivait comme un père, sa mère admirable Berthe Rigal (1880-1977) qui l'entoura d'affection dans une enfance marquée pour sa famille par de dures épreuves, de très belles pages et sûrement les plus prenantes et attachantes du livre. En 1882, Jules Rigal achète en viager une part de Driolle. Cet achat introduisant une nouvelle famille de propriétaires à Driolle, entérine en quelque sorte la cassure du domaine qui se produit dans la deuxième moitié du XIXe siècle, suite à de pénibles partages de famille chez les Bourguet. Il y aura désormais pour

le bâti un grand, aujourd'hui aux Seydoux, et un petit, aujourd'hui aux Rigal, Driolle. Quant à Jules Rigal, il considéra sa propriété qui, même modeste, représentait un achat très lourd, comme un complément de celle d'Anduze située au quartier des Montades et d'une tonalité plus provençale. Avec sa famille, il vécut en "saisonnier" à Driolle, s'y installant rustiquement trois mois de l'an, de la fin septembre à Noël, pour la cueillette des châtaignes que lui procuraient ses châtaigniers de la Grande Paillère.

Le travail de Fabre est d'une précision méthodique et scrupuleuse. Ceux qui l'ont côtoyé aux Archives du Gard peuvent témoigner avec Pierre Clément qui préface son livre, que son auteur a été très exigeant envers lui-même dans la collecte et l'analyse de ses documents. Comme si le littéraire, enseignant honoraire de Lettres Classiques, craignait de ne pas être un véritable historien. Mais ce que l'on retiendra en fin de compte du livre de Fabre est moins la suite de ces intimes et modestes événements que l'auteur restitue génération après génération, ceux qui ont fait la trame d'actives et rudes vies d'autrefois et que l'on peut parfois trouver mineurs et obscurs, qu'une révélation progressive de ce qu'est la Cévenne dans ses paysages, dans ses hommes, dans sa culture. Ce livre me paraît approfondir le sens de l'œuvre écrite par cet étonnant octogénaire dans ses studieuses années de retraite depuis son retour au pays, à Anduze. Nous sommes à nouveau, à Driolle, au cœur de la Cévenne, non plus avec ses écrivains (c'est le sujet de son premier livre publié en 1979), avec ceux qui l'ont dite et célébrée, mais avec ses paysans, avec ceux qui l'ont construite.

Olivier Poujol

De plus une petite metterie située sur le sommet
d'une haute montagne appelée Driolle dans la
paroisse la juridiction d'Anduze que j'ay achetée
verbalement à Pierre Solim travailleur de terre
La metterie de la contenance de 67 sétérées
ou environ dans laquelle j'ay à l'heure
19 Journaux que j'en sème de tout grain
Compris 3 Cartes froment ou touzelle
qui peut produire vin & distiller la semence
de 6 Cartes à partager avec la rente
à raison de 30^l la salme monte 11^l 3^o
Et 3 Cartes qui produisent vin & distillation
de semence de 6 Cartes à partager
à raison de 20^l la salme monte 17^l 10^o

Déclaration de revenus de Joseph Volle, pour l'établissement de l'impôt du Vingtième : un page concernant Driolle. (A.D. de l'Hérault)

Honoré Durand (*Onorat del Causse*)
Contes et légendes des Causse

Edition bilingue occitan-français - Traduction de Pierre Laurence - Illustrations de David Wheeler
Editions Espace Sud, Montpellier 1994 - 263 pages- Prix 135 F.

Le titre occitan "*contes risoliers*" mériterait d'être traduit par "*les contes de l'humour au second degré*".

Gaillards et facétieux, ils offrent à la fois le sel et l'esprit élaborés à l'alambic de la connaissance. Homme de contact, communicateur impénitent et mémoire du pays de Rogues, Honoré Durand a mûri pendant des décennies ces récits recueillis au hasard des veillées causseuses et des fins de banquets bien arrosés.

Certaines de ces histoires font partie du folklore de la France méditerranéenne alors que d'autres sont nées sur ce causse de Blandas tant célébré par l'Adrienne à Honoré. Je soupçonne même notre talentueux conteur d'avoir lui-même trouvé, au sens de créé, quelques unes des saynètes les plus truculentes.

Quel que soit leur point de départ, ces chroniques sont marquées par le style enjoué d'Honoré Durand, avec des tournures de phrase dont il a le secret et avec un vocabulaire d'une richesse surprenante. Chaque mot est utilisé avec la justesse qui distingue tous ceux qui ont reçu l'occitan en même temps que le lait maternel.

Ce premier recueil nous apporte également de précieuses données sur la civilisation causseuse que Honoré nous fait revivre avec ses dictons, ses métiers et ses personnages.

Pour ceux qui n'ont pas été nourris au biberon de l'occitan, la traduction de Pierre Laurence restitue la saveur, la finesse et l'humour du *grand monsieur* du Causse.

Pierre A. Clément

Jean-Denis Bergasse
L'Eldorado du vin

Les Châteaux de Béziers en Languedoc

-Photographies Daniel Kuentz - Presses du Languedoc, Montpellier 1994 - 92 p. 340 F.-

L'idée de cet album original est venue de la thèse présentée à l'Université de Montpellier III par Catherine Ferras. Ce travail a inspiré deux éminents connaisseurs du Biterrois, Jean-Denis Bergasse et Daniel Kuentz.

Jean-Denis Bergasse est un authentique érudit, au sens où l'ont entendait ce nom au XIX^{ème} siècle. On lui doit en particulier une histoire de ses ancêtres, les députés Bergasse, et un ouvrage de référence sur le Canal du Midi.

Daniel Kuentz est un photographe épris des monuments du Languedoc, qui a été révélé au grand public par la défunte revue "Connaissance du Pays d'Oc" en même temps que les Charles Cambéroque, Honoré Durand junior, Francis de Richemond.

"L'Eldorado du vin" met au grand jour un patrimoine phénoménal, jusque là dissimulé derrière le rideau de l'indifférence, au prétexte qu'il symbolisait la richesse et la puissance de l'aristocratie de la vigne et du négoce.

Comme on a pu dire qu'après l'an mil, le Biterrois s'était couvert d'un blanc manteau d'églises romanes, on peut dire qu'aux alentours

de 1900 il a revêtu une parure de châteaux aux couleurs attrayantes.

Le parti-pris de chaque famille de propriétaires, l'audace des différents architectes et en particulier de la dynastie bordelaise des "Garros" ainsi que la manne financière se sont conjugués pour nous laisser quantités de modèles. D'un domaine à l'autre on passe du néo-gothique au néo-renaissance ou encore au néo-classique palladien.

De même les photographies des intérieurs nous font découvrir un luxe inouï de lambris, de vitraux, de tentures et de cheminées de marbre.

Pour les 70 édifices majeurs qu'il a sélectionnés, Jean-Denis Bergasse nous donne très opportunément la généalogie des maîtres des lieux, en nous précisant le rôle qu'ils ont joué dans les domaines politiques et économiques.

L'impact prévisible de cet album devrait donc déboucher sur la mise en place d'un circuit des châteaux de la campagne biterroise, comme il en existe déjà un pour les châteaux de la campagne aixoise.

Pierre A. Clément

Sagnas (Page 39 de L.C.C n° 99)

Sagnas = roselière.

En petite Camargue les roseaux appelés "sagne" sont récoltés en bordure des marais.

Il semble que Louis Ginoux irriguait ses roseaux.

Jean Cabot

Sagne, saigne, siane : marais (Doubs, Hte Saône).

Sagne : ravine (Beaujolais).

La Sagne : nom de lieu (Jura, Neufchâtelois).

Sagnie : tas d'herbes jetées sur le rivage par la marée (terme du Languedoc).

Saignie : herbe qui croît dans les eaux (FrancheComté).

Sagnas, ségnas : fourré de masses d'eaux, amas de plantes lacustres, marais (Rouergue). "*Blad coume un sagnas*": blé touffu.

Sagnassenc : fondrière, lieu marécageux.

Sagnetolo : petit marécage.

Sagnié : nattier, ouvrier qui fait des nattes avec les feuilles du typha (plante monocotylédone herbacée, aquatique communément appelée: *massette, roseau des étangs, roseau de la passion, quenouille, etc.*).

Il semble donc que le terme de "sagnas" s'appliquerait à un terrain plus ou moins humide.

Jean Voisin-Roux

Les enfants de François Teissier (735 - J. Dessel)

Le viguier François Teissier, de Durfort, avait au moins deux fils et plusieurs filles.

Dans un *Mémoire des habitants de la R.P.R. des villes et lieux de la province de Languedoc, qui ont quitté le Royaume, etc.*, publié comme pièce justificative n° 60 par le professeur P. Gachon dans son livre: *Quelques préliminaires de la Révocation de l'Edit de Nantes en Languedoc* (Toulouse, 1899), on peut lire, à propos du pasteur Isaac Teissier : "Est présentement avec une de ses sœurs dans le canton de Berne en Suisse."

Isaac Teissier a un frère cadet, arrêté à Grenoble en 1686, lors d'une tentative de quitter la France. Son récit figure dans l'ouvrage de Gaston Tournier: *Les galères de France et les galériens protestants des 17^e et 18^e siècles* (Musée du Désert, 1943), tome 1, p. 70⁽¹⁾.

Est-ce le même frère cadet qui publie à Berlin en 1702 : *François Teissier, le premier martyr des assemblées du désert, 1686*, réédité à Paris (sans date) dans la *Petite bibliothèque du protestantisme français* (33, rue des Saints-Pères) ?

On peut aussi consulter le livre de J.J. Faure (Lausanne, 1877) : *François Teissier, premier martyr des assemblées du Désert et ses fils*.

Henri Depasse

Algaye de Cadoene ou de Cayres? (725 - Y. du Guerny)

La réponse à cette question est toute entière contenue dans l'article "Autour de Raymond de Montaut" (LCC n° 100, pp.73 à 105).

Paroisses disparues (737 - M. Daudet)

Voici quelques éléments de réponse à cette intéressante question :

A) *Chausse - Chamborigaud*:

a) Chausse, "village" de la commune de Chamborigaud. Attesté comme paroisse dès 1345 : Parrochia Beate Marie de Clauso, cartulaire de la seigneurie d'Alès, d'après Germer-Durand, Dictionnaire topographique du Gard.

Le même auteur fait état de N.D. de Chausse (carte

des Etats) en 1789, mais il indique, quelques lignes plus loin, *avant 1789, Chausse, réuni à Chamborigaud formait une communauté du diocèse d'Uzès*.

b) Chamborigaud, canton de Génolhac. Attesté aussi dès 1345: Hommes de Cambono-Rigaud, même source.

En 1461, une précision : Locus de Chambourrigault, parrochia B.M. de Chausse, registre-copie de lettres royales E IV du même auteur. Il donne encore d'autres précisions quelques lignes plus loin : *Chamborigaud n'était d'abord qu'un hameau de la paroisse N.D. de Chausse... Au XVIII^e siècle, c'est une paroisse du diocèse d'Uzès... en 1694, la communauté de Chausse-et-Chamborigaud reçut des armoiries...*

B) *Castagnols - Vialas*

Incontestablement le nom ancien de Vialas est Castagnols. L'ouvrage *Paroisses et Communes de France*, édité par le CNRS, volume consacré au département de la Lozère, indique sur la fiche Vialas, ligne variantes toponymiques, Chastagnoliolo : Castagnols.

a) Castagnols, la finale "ol" est certainement le diminutif latin "olu". Quant à "Castanh", il ne laisse guère de doute sur la référence à la châtaigne. On aurait affaire à une petite châtaigneraie ou à une variété de petite châtaigne ?

b) Vialas est sans conteste de la nombreuse famille des "vial", "villa", ville peut-être avec une nuance péjorative à cause de l'augmentatif "as".

c) Si maintenant on laisse la toponymie pour la topographie, on s'aperçoit que Vialas est avantagé par rapport à Castagnols. Ce dernier est plus haut, à environ 800 m., Vialas est plus bas, à environ 600 m. d'altitude. Tous deux regardent le sud-est et sont des villages de soulane. Mais Castagnols "commande" la rive droite du Luech, c'est-à-dire l'ubac, tandis que Vialas "commande" la rive gauche du Luech, c'est-à-dire l'adret.

C) *Frugères - Pont-de-Montvert*

a) L'affaire est plus claire parce que plus récente. Les paroisses de Frutgères, attestée Frutgères en 1709, et de Grizac décidèrent de fusionner sous la Révolution pour créer la commune de Pont-de-Montvert. Ceci entre 1790 et 1800, sans autre précision, d'après *Les Paroisses et Communes de France, Lozère*, éditions du CNRS, probablement 1791.

b) Frutgères et Grizac sont attestées dès 1364 : In parrochia de Frigeriis... et In castro de Grisaco cum parrochia.. Les vocables sont Assomption de la Ste Vierge pour Frutgères, N.D. et chapelle St Thomas unie à la cure pour Grizac. Dans ce dernier cas, il semble y avoir deux églises, l'une d'elles serait-elle celle dont on voit les ruines dans les bois, sur les pentes nord du Bougès ? Je n'en sais rien, je n'ai jamais rien trouvé de sérieux sur cette église ruinée.

D) *Restent à éclaircir les raisons du déplacement des lieux de rassemblement des populations*

Je citerai la défense, les voies de communication, l'activité productive, agricole ou minière.

a) Dans le cas de Chausse-Chamborigaud, les voies de communication me paraissent la raison décisive. Chausse est située sur les hauteurs à proximité des chemins de crête, des chemins où le transport se fait par bâtts. Chamborigaud est sur le chemin de la vallée, la Régordane, en aval du pont de Pont-de-Rastel, à l'emplacement probable d'un gué sur le Luech puis d'un pont moderne. C'est un chemin où le transport se fait par roulage, c'est-à-dire par char, chariot, charrette attelés. C'est une question à éclaircir, liée à l'évolution du transport, du transport porté, le bât, au transport tiré, le roulage. Voir dans le n° 100, fascicule 1, le rapport Malhole très éclairant, bien que tardif par rapport à l'époque qui nous intéresse.

b) Dans le cas de Castagnols-Vialas, à la fois les voies de communications, l'agriculture, et peut-être les mines me paraissent fournir les raisons décisives. Castagnols plus

1- Ouvrage réédité par les "Presses du Languedoc" à Montpellier.

haut que Vialas est bien en relation avec les chemins de crête, via l'« Abeouradou » et le col de Banette, ou les mines de la rive droite du Luech, vers le col de la Baraquette ou celui du Chalsio, mais les voies de communications modernes se sont établies à l'adret, sur la rive gauche du Luech. Pour l'agriculture, la châtaigneraie avant le refroidissement du début du XVI^e siècle devait s'établir plus haut à l'ubac, donc côté Castagnols plutôt qu'à l'adret, donc côté Vialas où peut-être elle n'existait pas.

c) dans le cas de Frugère-Pont-de-Montvert, l'ouvrage déjà cité met en avant, d'une part l'étendue des paroisses fusionnées et, d'autre part, leur faible population. Pour ma part, j'y ajouterai les voies de communications, la présence d'un pont, conservée d'ailleurs dans le toponyme même, sur un fleuve torrentueux, marque l'importance du croisement de deux voies de communication est-ouest et nord-sud.

Samuel Leclercq

J'adhère pleinement à la réponse de M. Leclercq. En complément, je voudrais préciser :

1°) que l'église romane de N.D. de Chausse est toujours debout. Elle a été construite en schiste, et elle est datable de la fin du XII^e s. Elle a été transformée en appartement pour le gardien de la colonie de l'Armée du Salut.

2°) le Pont-de-Montvert, à l'intersection de trois vallées, a été un centre économique et commercial depuis le Moyen-Âge. Une enquête de 1687 (AD34. C.2971) nous apprend que la communauté du Pont-de-Montvert, paroisse de Frutgères, possédait en 1639 un marché tous les mercredis de chaque semaine. Il est précisé que la communauté a joui dudit privilège de toute ancienneté. On a perdu les patentes ayant accordé ledit marché et trois foires à la communauté. Lesquelles foires n'ont pas été tenues depuis si longtemps, que l'on ne sait même pas en quels jours elles étaient indictes/tenues [*indicte vient du latin indictum : publication officielle. Confer: la foire du Lendit à St-Denis*].

Le marché du mercredi était encore très fréquenté dans la 2^e moitié du XVIII^e siècle, comme en témoigne le livre de raison de notre vieille connaissance Joseph Espagnac de l'Elzère (voir L.C.C. n° 98).

Pierre A. Clément

Si je me réfère aux notes historiques sur les paroisses des Cévennes par l'Abbé Achille Foulquier, curé du Collet-de-Dèze, tome I, 1906, je peux apporter les renseignements suivants :

A) *Frutgères*:

Le territoire de cette paroisse répondait au 2/3 de la paroisse actuelle du Pont-de-Montvert. Ses limites étaient, au nord les paroisses d'Orcières, de Cubières, de Cubierettes et d'Altier; à l'est St-Maurice-de-Ventalon; au sud les paroisses de St-Privat et de Grizac; à l'ouest la paroisse de Fraissinet-de-Lozère.

La paroisse de Frutgères (De Frigeris) avait son siège au petit village du même nom sis au confluent de l'Alignon et du Tam, à 2 km nord-est du Pont-de-Montvert. Elle formait un prieuré simple du titre de St-Privat d'un revenu de 3.000 livres à la nomination et collation des religieux de Gap Francès à qui l'évêque Aldebert en avait fait cession par acte du 26 janvier 1187.

En 1900, ses immeubles religieux désaffectés depuis longtemps étaient encore reconnaissables. L'église paroissiale remonte au XVII^e siècle. Elle est incontestablement l'œuvre des Chevaliers de Malte, seigneurs et prieurs de l'endroit. Elle représente, dans sa construction, la croix latine et elle est orientée de l'est à l'ouest, suivant les règles de l'art chrétien. Son style est un mélange de roman et de gothique avec prédominance d'art roman. Ses assises sont en granit écurri et de grand appareil. L'édifice en son entier mesurait 20 mètres de long, 5 mètres de large

et 12 mètres d'une chapelle à l'autre. Les murailles sont très épaisses. La partie antérieure de l'église, opposée au chœur et percée d'une grande porte a été abattue. L'église était attenante au presbytère. Elle avait remplacé une église beaucoup plus grande et plus ancienne du XI^e ou XII^e siècle, démolie par les premières guerres de religion. L'église de Frutgères fut pillée et dévastée par les Camisards le mardi 25 juillet 1702. En 1793, elle ne fut pas vendue, mais le Concordat lui ôta son titre d'église paroissiale pour en faire une simple dépendance de la chapelle du Pont-de-Montvert érigée en église paroissiale. En 1826, elle fut vendue 700 francs à des protestants. En 1900, elle était la propriété de la famille Allier et elle se trouvait convertie en une double grange et une double écurie.

On montrait à Frutgères, comme provenant de l'ancienne église des colonnes et des corniches décorées de figures d'animaux. Sur une pierre est façonnée une tête de lièvre. Sur une autre, on trouve un quadrupède ailé. La tradition rapporte que le bassin de la fontaine publique est également sorti de l'église. Ce serait la piscine primitive des fonts baptismaux, dont on se servait à l'époque, où se pratiquait le baptême par immersion. Dans un autre endroit du village, on trouve aussi un bénitier en granit qui porte la date de 1708, suivie de la lettre M.

Il faut noter que l'abbé Paparel, ancien curé du Pont-de-Montvert, a écrit une notice historique sur Frutgères. Cet abbé, Paparel Etienne, était né à Marvejols en 1836. Ancien vicaire de Nasbinals, de Florac, il resta 7 ans au Pont-de-Montvert.

La paroisse de Frutgères possédait une chapellenie du titre de St-Jacques et St-Médard, fondée dans son église par Messire Jacques Molines du village de Finiels à la date du 10 février 1538. L'acte de fondation avait été reçu par Maître Jean de Balmes, notaire du lieu de la Brousse, paroisse de Fraissinet-de-Lozère. Cette chapellenie subsista jusqu'à la Révolution.

La paroisse de Frutgères fut de tout temps desservie par deux prêtres : un curé et un vicaire.

B) *Castagnols*:

Ce village demeura le chef-lieu de la paroisse jusqu'en 1684. Son église a été ruinée par les Guerres de religion, et imparfaitement restaurée. Elle fut interdite par l'évêque en cours de tournée pastorale. Le prélat obtint de la Cour la désaffectation du temple de Vialas, pour en faire à l'avenir l'église paroissiale.

Paroisse du diocèse d'Uzès, elle dépendait du doyenné de Sénéchas. Son prieuré du titre de Nativité de Marie était d'un revenu considérable. Uni à la Mense de la Collégiale de Bédouès par Urbain V, il le demeura jusqu'à la Révolution.

La paroisse possédait un monastère d'hommes au hameau de Gourdouze¹, et 4 chapellenies ayant leurs oratoires en divers lieux : au château de Montclar, au village du Travers, au hameau de Tréméjols et au hameau des Bouzèdes. Depuis le 16^e siècle, elle fut régie par un seul prêtre. Le plus ancien était François Loubé.

François Gahriac

Gérard de Mielet (733 H. Depasse)

En réponse à cette question, M. Lucien Affortit, maire de Saint-Jean-du-Gard, nous a transmis une généalogie des de Girard (1254- à nos jours), y compris la branche hollandaise alliée des van Coëhorn. Après avoir retranscrit ces documents sur micro-informatique, le document a été déposé au Centre de Documentation de Génolhac.

En outre, si certains de nos adhérents désirent le recevoir, ils peuvent l'obtenir auprès du secrétariat moyennant les frais d'envoi s'élevant à 8 francs à acquitter, soit en timbres-poste, soit par chèque suivant les modalités habituelles (2^e page de garde du présent numéro).

1 - Gourdouze: prieuré de chanoines augustiniens dépendant de St Nicolas de Campagnac (Blauzac, 30)

739 - Du Puy-Montbrun

(H. Depasse, Bruxelles)

M. Depasse m'a adressé une lettre à transmettre à M. Thierry Dupuy qui recherchait en 1978 (L.C.C. n° 19 et n° 20) des renseignements sur un "du Puy-Montbrun". Je n'ai pu retransmettre cette correspondance, M. Dupuy ne faisant plus partie de notre association depuis 1988 (date de l'initialisation du fichier des adhérents). Voici la question posée par M. Depasse à M. Dupuy. Peut-être un des nos adhérents actuels y répondra-t-il ? (M.D.)

- Qui étaient les parents de Pierre du Puy-Montbrun (époux de Marguerite Mazelet) et de son frère Louis (neveux de Basile du Puy-Montbrun) ?

- Lieux et dates de naissance, de mariage et de décès de ces deux frères ?

- Qui était la fille de Louis qui épousa le baron de Girard de Miolet de Cochoorn († 1895, maire de St-Jean-du-Gard) ? Connaît-on ses dates et lieux de naissance et de décès ?

- Qui était l'épouse de Louis, ci-dessus ? Connaît-on ses dates et lieux de naissance et de décès ? (C'est une du Puy-Montbrun).

740 - Guigont/Fesquet

(M. Guigon R - 26130 St Paul 3 Châteaux)

M. Guigon recherche tous renseignements sur les patronymes Guigon/Fesquet à St-Jean-du-Gard aux XVI^e et XVII^e siècles.

741 - Moulin de la Rorgue

(M. Guigon R - 26130 St Paul 3 Châteaux)

Concernant le moulin bladier de la Rorgue appelé moulin de "Long" à St-Christol-les-Alès, appartenant à noble Charles Pierre de Petit, Sr de Montmoyrac : une étude a-t-elle été effectuée sur l'origine de ce moulin, et ses propriétaires successifs ?

742 - Jetons monnaie

(J. Colpart, les Peupliers,

9 rue des Charmettes 0500 GAP)

L'association des Collectionneurs de Jetons Monnaie prépare actuellement un catalogue des divers jetons des mines de France, et en particulier ceux de la région cévenole. Pour cela elle recherche les jetons suivants :

- jetons monnaie de 25c, 50c et 1fr émis au 19^e siècle par les Mines de Villefort et Vialas;

- jetons de la Grand'Combe également du 19^e : ceux datés de 1837 avec 1 journée, 1/2 journée, 1/4 de journée ou 1/8^eme de journée;

ceux avec locomotive sur une face, lettre A, C, E ou H sur l'autre face (peut-être d'autres lettres ?)

plaques en étain pour 25 ou 50 kilos, de forme allongée, trouées avec 2 pics croisés et lettre GC;

- jetons de lampisterie d'avant les nationalisations de 1946;

- jetons de sommes variées "Houillères de Robiac", particulièrement ceux ayant au revers le nom BESSEGES orthographié avec un s à la fin et lettres G ou M.

743 - Assemblée de Campcros

(M. J.L Chapelier - 13800 Istres)

M. Chapelier s'intéresse à l'Assemblée de Campcros", et à "l'enlèvement de Roman" qui en découla le 10 août 1699. Après avoir rassemblé diverses pièces : interrogatoire du présidial de Nîmes, condamnations, certains articles... il recherche des copies :

- des "Cahiers protestants de la Gardonnenque" (le premier exemplaire sorti en 1935 à l'occasion d'un culte célébré à Campcros le 30 juin 1935);

- du "Manuscrit Gaiffe", pour tout ce qui concerne cette affaire (arrestation de Roman par Arnaud et Lévêque);

- en fait, tous détails concernant cette affaire.

744 - La Croix de l'Homme Mort

(Patrouille équestre Gardoise - 30180 Bordézac)

Recherche de tous renseignements concernant le monument commémoratif situé à Bordézac, dénommé "La Croix de l'Homme Mort", au lieu dit du même nom, et qui marquerait l'emplacement où le marquis de la Vernède (?) fut lapidé à mort à la Révolution.

745 - A propos du blason des Grimoard

(LCC n° 100)

(M. Chapelier - 13800 Istres)

Il existe une pierre gravée dans un mur à St Mamert-du-Gard, qui représente un blason identique à celui qui illustre l'article sur Raymond de Montaut. De plus dans l'histoire de St-Mamert de Maurice Atger (page 27) se trouve des citations qui paraissent créer un lien entre Urbain V et St-Mamert : *A Montpellier, de 1364 à 1366, Urbain V (né en Lozère au château de Grizac) fait construire à ses frais le monastère St Benoît et St Germain et une église du même nom... Il ressort... que le prieuré de St Mamert fut dès la création du Collège St Germain et St Martin, placé sous sa dépendance...*

Ce blason gravé a-t-il un rapport avec les Grimoard ou Urbain V ?

Ci-dessous: photo prise place du cimetière vieux à St Mamert.



746 - Blonde des Deux-Chiens

(M. Champavère - 42400 St-Chamond)

Dans le fascicule n°2 du LCC 100, il est question en page 98 de Blonde des Deux-Chiens, épouse de Guiraud Adhémar de Monteil. Connaît-on l'ascendance de Blonde, et que sait-on de cette famille ?

747 - Azalaïs de Roquefeuil

(M. Champavère - 42400 St Chamond)

Dans le fascicule n°1 (page 19) apparaît le nom d'Azalaïs de Roquefeuil, épouse de Bernard V d'Anduze. Connaît-on l'ascendance d'Azalaïs ?

748 - Dépiquage (pizage) des châtaignes sèches

(G. et R. Roux - 30160 Robiac-Rochesadoule)

A propos de la photo illustrant la page 41 du bulletin LCC n° 100 :

Comment appelait-on l'outil circulaire hérissé de parties pointues ?

D'où vient le terme de "pizer" (débarrasser les châtaignes sèches de leurs peaux pour en faire des châtaignes blanches) ?

Quelle est l'évolution de l'outil à pizer depuis le plus rudimentaire jusqu'à celui, mécanique, encore utilisé de nos jours ?

749 - Jeanne Aubanel (Mme F. Fabre-Bonhoure - 06130 Grasse)

Recherche de la filiation de Jeanne Aubanel, épouse de Jean Vermeil, né le 25-7-1671 à Congéniès (30)

Archives Départementales de Lozère

Avenue du Père Coudrin - 48000 MENDE (Tél : 66 65 22 88)

Dernières acquisitions :

Informations

Arragon (Marie Joséphe) : *Histoire de l'hôpital Saint-Jacques de Marvejols en Lozère* - Thèse de médecine, Université de Montpellier, 1993 - 161 p.

Buffière (Félix) : *Saint Privat évangéliseur du Gévaudan* - Photos J.F Salles - Editions Les amis de l'Ermitage, 1994 - 96 p.

Chabrol (Jean-Paul) : *Les seigneurs de la soie* (Recension dans n° 100 de LC.C.)

Damas (Isabelle) : *Les châteaux de l'évêque de Mende dans la vallée du Lot en Gévaudan (XIIe-XIVe siècles)* - Tiré à part de Archéologie du midi-médiéval - Tome XI, 1993 - paginé 41-51.

Galzin (Jean) : *Evolution de la population des Cévennes durant neuf siècles* - s.l. (1994) - 68p.

Isselmane (Kamal), **Montzimir** (Sylvain) et **Priam** (Jean-Marc) : *Architectures industrielles en Gévaudan* - T. I : Le Gévaudan - T. II : Les Cévennes - T. III : Analyse architecturale - Mémoire de fin d'études d'architecture, Ecole d'Architecture de Clermont-Ferrand, 1993.

Lagmave (Roger) : *La Lozère du conteur* - Florac, éd. Gévaudan-Cévennes, 1994 - 115 p.

Lagrange (Roger) : *Le Gévaudan dans le haut Moyen-Age* - Florac, éd. Gévaudan-Cévennes, 1994 - 67p.

Pastre (Germaine) : *La baronnie de Florac du début du XIIe siècle à la fin du XIVe siècle* - 2 volumes - Paris, thèse de l'Ecole des Chartes, 1929.

Pauchard (Antoine) : *Les mines et les mineurs de l'uranium français. Le temps des conquêtes (1951-1958)* - Brive, éd. Thierry Parquet, 1994 - 351 p.

Teillez (Romain) : "Croze sonna, ils", *La souveraineté en Gévaudan, 1161-1343* - Maîtrise, Paris IV - Sorbonne, 1992 - 216 p.

et:

- *Dire les Cévennes, Mille ans de témoignages* - Montpellier, Presses du Languedoc/Club Cévenol, 1994 - 322 p.

- *Histoire et sociétés rurales*. Un renouveau pour l'histoire rurale - Revue semestrielle - Paris, Association d'Histoire des Sociétés rurales - n° 1, 256 p.

- *Mademoiselle de la Canourgue*. Hommage à Céleste Albaret - La Canourgue, 1994 - 18p.

Le fonds Sinègre (37 J)

Versé en 1990, il est constitué essentiellement par des minutes notariales, mais comprend aussi des documents liés à l'histoire du diocèse de Mende: comptabilité (1758-1791), reconnaissances féodales...

Rencontres d'historiens

La rencontre de 1995 aura lieu les 24 et 25 août, et aura pour thème **Moyens de communication et échanges en Gévaudan - Lozère**, en liaison avec les manifestations prévues à l'occasion du 125e anniversaire de la ligne de chemin de fer Brioude-Alès.

L'Association culturelle du Val Borgne (Mairie de l'Estréchure - 30124 l'Estréchure), publie comme chaque année son:

Almanach du Val Borgne

dans lequel on relève le "Discours préliminaire" d'un "Mémoire sur la culture du châtaignier", manuscrit anonyme, qu'on peut dater de la fin du XVIIIe-début du XIXe, provenant d'un fonds d'archives privées conservé dans un mas du quartier de l'Ardailler (commune de Saumane).

Ce manuscrit n'a pu être publié dans son intégralité dans le cadre de l'almanach. Il est d'une trentaine pages et comprend 8 chapitres décrivant les différentes variétés de châtaignes, les méthodes de culture avec les diverses opérations et précautions nécessaires, les utilisations possibles du bois, la manière de sécher et de dépiquer les fruits.

Sa publication intégrale serait peut-être intéressante, ne serait-ce que pour les générations qui n'ont pas connu ce que représentait le châtaignier dans l'économie cévenole.

Le CER (Centre d'Etudes et de Recherche - B.P 64, Mende), prévoit la parution dans le courant de l'année 1995, de son bulletin n° 15 qui comprendra notamment :

- *L'archéomagnétisme appliqué à la datation des argiles cuites*, par Philippe Lanos, chargé de recherches au CNRS.

- *Vieilles routes de la Margeride*, par André Séguron.

- *Les monnaies de la chapelle du château d'Apcher* (commune de Prunières), par Jacques Vacquier.

- *Les billets de nécessité de la Chambre de commerce de Mende de 1917 à 1923*, par Jacques Vacquier.

- *Essai sur la diffusion de la "Chirurgia magna"*, de *Guy de Chauillac*, par Sylvie Bazin-Tacchela.

- *Les lignes de transport de voyageurs par autobus de 1914 à 1939, en Lozère*, par Jean Delaspre.

- *Le champignon, une approche ethnographique en Lozère*, par Violaine Castanier-Bardou.

Les Archives départementales de Lozère

publient les Actes du Colloque

La Lozère et ses images

Sommaire:

Bernard Debarbieux : *Imaginer et aménager la montagne*

Christiane Vidal-Fontille : *Comprendre les paysages*

Pascal Ramadier : *Les comptes de tournées du préfet Gamot.*

Voyage pittoresque ou rapport administratif

Roger de Saboulin Bollena : *La vallée du Lot*

Magali Ordas : *Photo d'un village caussenard fin du XIXe siècle : Saint-Martin-la-Capelle*

René Jean-Bernard : *La Lozère vue par des lozériens de Paris*

Benjami Bardy : *La Lozère vue par les dictionnaires*

Jean-Paul Mazot : *René Jaudon, peintre et lithographe. Lozérien méconnu (1889-1968)*

Pierre Donaint : *Lozère 1900. Lozère 2000. Quelques photolalies*

Patrick Cabanel : *Lozère, terre de mépris. Le poids des images*

Toute commande accompagnée d'un chèque de 150 francs libellé à l'ordre du Régisseur des recettes des Archives, est à adresser aux Archives Départementales de la Lozère (adresse et numéro de téléphone ci-dessus)

Lou Païs (7 rue des Multipliants - Montpelliier), publie en supplément à son numéro 329 (novembre-décembre 1994):

Almanac de Louzero

Une véritable anthologie de contes, chansons, poésies, "faribouleros" ou devinettes. Le tout en "lengo nostro" (Gévaudanaï).

Les Archives départementales de la Lozère communiquent qu'il ne pourra plus être répondu aux demandes de recherches d'actes d'état civil par correspondance, ni de relevés de matrices cadastrales.

Publications

Il y a eu certainement des difficultés d'acheminement vers l'étranger du dernier numéro, le numéro 100.

Les adhérents, notamment Allemands et Suisses, qui n'ont pas reçu ce numéro spécial, sont invités à m'en informer. Dès réception de leur correspondance je leur adresserai ce numéro manquant.

Marcel Daudet

Articles à paraître dans de prochains bulletins :

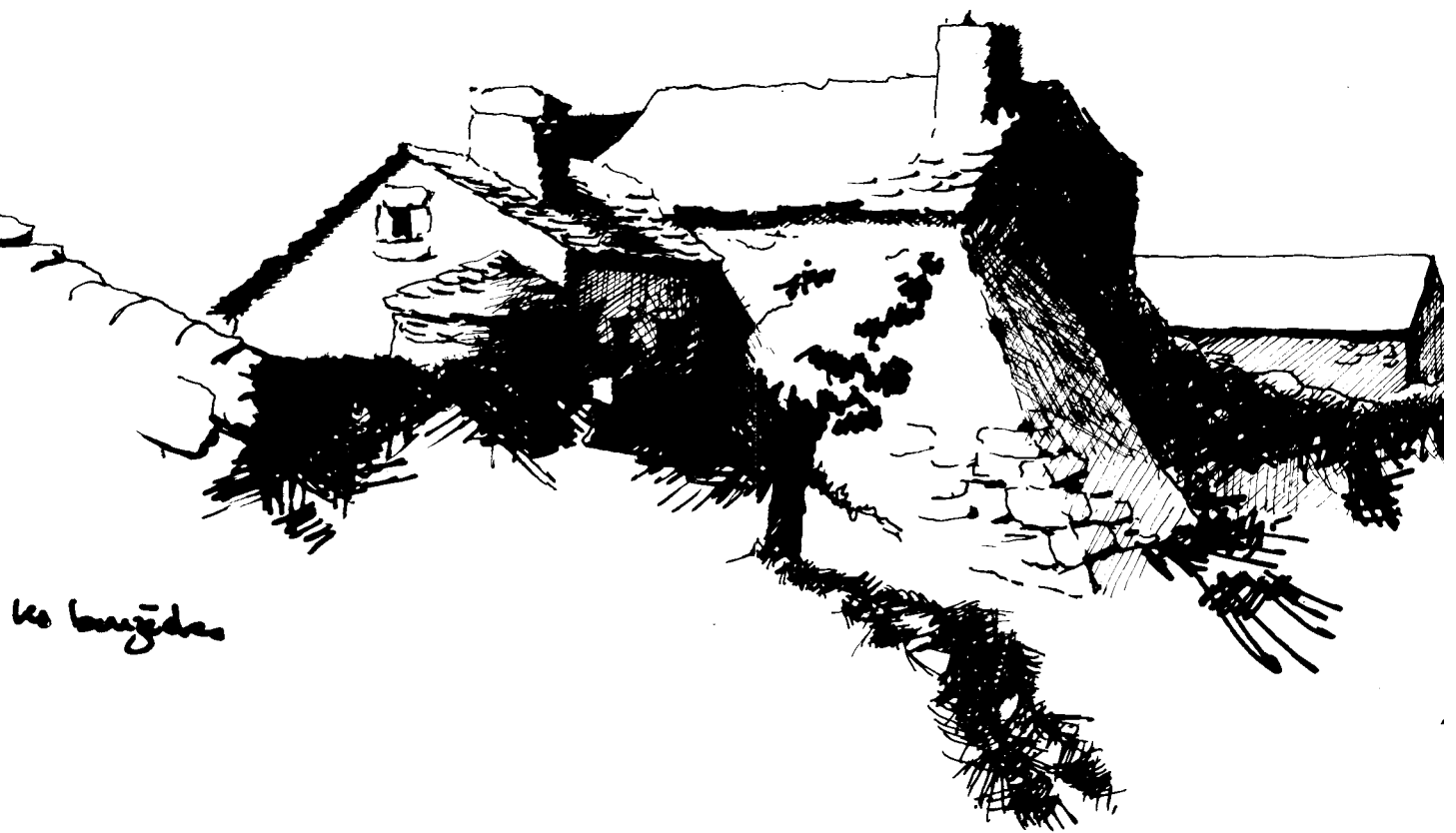
- *Sur la parenté des Barjac et des Chateauneuf-Randon*, par Gui de Barjac
- *Table des matières du manuscrit Falguière (consistoire du Vigan)*, communiqué par le docteur Ph. GAUTIER
- *Max Nègre et le projet de "Musée Folklorique de Roquedols" (1947-1949)*, par Olivier Poujol
- Information sur le livre de Jean-Noël Pelen, paru aux Editions Payot en 1994 : *"Le conte populaire en Cévennes"*
- Information sur un article de Jean-Bernard Elzière : *"A propos de l'implantation franque dans le Midi (VIe - VIIIe siècles)"*
- *L'Eglise Réformée de Nîmes XVI-XVIIe siècles*, par Françoise Moreil
- Le dépouillement et l'analyse du questionnaire de LCC : *"Mieux connaître nos adhérents"*
- Et, toujours des recensions d'ouvrages récents, des questions, des réponses, des informations sur les nouvelles parutions, etc. Et surtout des reproductions de documents, et des articles que nous espérons recevoir en quantité, pour que...

L.C.C. vive !

Hors-Série et anciens numéros

Le hors-série n° 1, *Les châteaux de l'arrondissement de Florac*, est à nouveau disponible sous une autre présentation. Il peut donc être fourni pour le prix de 80 francs, à acquitter selon les modalités habituelles (voir 2ème page de couverture).

Egalement toute demande d'ancien numéro peut-être honorée.



ko baidas